

ÉDITORIAL / OPINIONS

Moscou: danse au-dessus du volcan

Un îlot presque occidental entouré de poches retournées à l'ère préindustrielle



Louis-Bernard Robitaille

collaboration spéciale
MOSCOU

« **N**e vous fiez pas à ce que vous voyez à Moscou: ici l'argent coule à flot, c'est Disneyland en comparaison du reste de la Russie, Saint-Petersbourg mis à part », vous disent la plupart des observateurs étrangers en poste dans la capitale.

Un Disneyland certes assez relatif. Sur le chemin de la prospérité à l'occidentale, la grande cité russe de dix millions d'habitants reste passablement en retard sur des villes comme Varsovie, Budapest ou Prague.

L'aéroport de Moscou est aussi lugubre qu'il y a vingt ans, les formalités de douanes peuvent durer deux heures si vous êtes malchanceux. À Paris, j'ai fait la queue trois matinées de suite pendant deux heures sans même réussir à pénétrer à l'intérieur du consulat: finalement il m'a fallu payer une agence spécialisée dans les visas « à problème » pour obtenir le fameux document touristique. Le développement du tourisme sur une grande échelle n'est pas pour demain en Russie. D'ailleurs à Moscou l'étranger — à moins de voyager en groupe — n'a guère le choix qu'entre une chambre sinistre à l'Intourist (style soviétique « moderne ») à 200 \$ ou celle d'un palace rénové à plus de 400 \$. Pas vraiment compétitif sur le marché mondial actuel.

Des chauffeurs de taxi — des « vrais » en général — vous sautent dessus à la sortie des contrôles en vous exhibant le tarif officiel: 68 \$ US.

À ce prix-là, cependant, vous vous retrouvez dans une vieille Lada agonisante qui n'a plus de suspension et zigzague entre les trous de la chaussée.

Ce qui vous permet de constater d'abord que les prix pratiqués sur le marché « libre » sont souvent deux fois plus élevés qu'à Paris



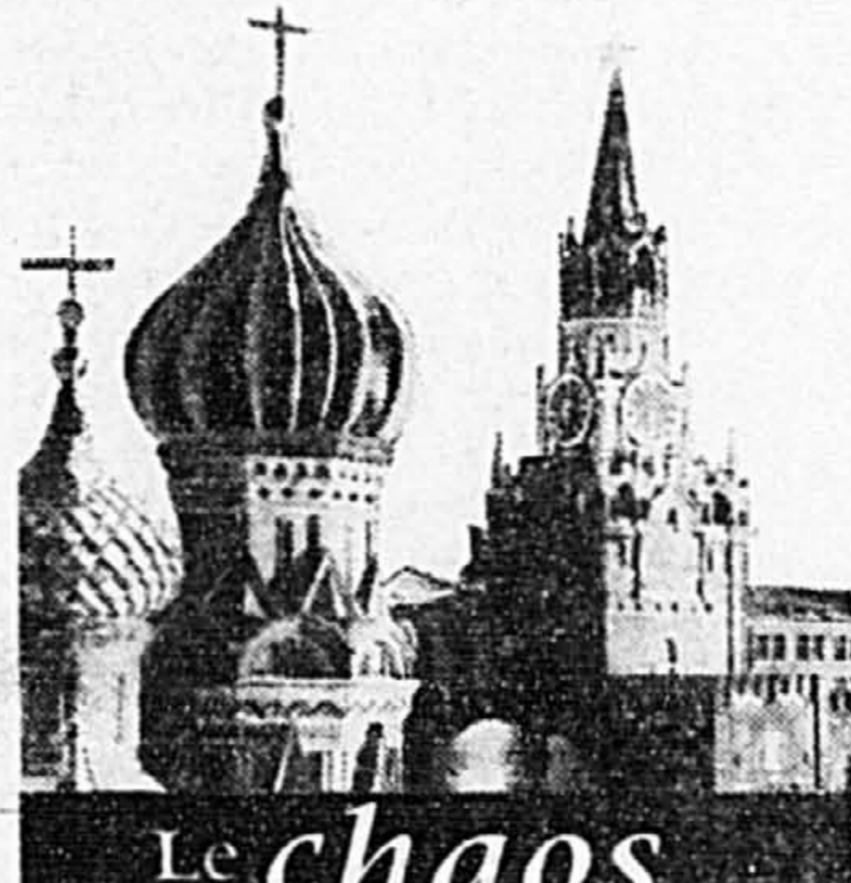
PHOTO THÉÂTRE La Presse

Il y a à Moscou, ville relativement épargnée par le chômage, de l'argent pour tout le monde, ou presque... comme en témoigne cette manifestation anti-Eltsine de communistes nostalgiques.

(qui n'est pas une ville bon marché): Moscou est considérée dans les statistiques officielles comme la deuxième ville la plus chère du monde, une fois et demie plus que New-York (bien que l'essence y coûte toujours deux fois moins qu'en Europe de l'Ouest et que les loyers soient toujours très bas, de même que l'électricité ou les transports en commun). C'est vrai, bien entendu, de tous les hôtels et lieux de la nuit et de la plupart des restaurants, inaccessibles au Moscovite moyen. Mais également de presque tous les produits des supermarchés, qui sont pour l'instant importés, étant donné le marasme de l'agroalimentaire local.

À titre de comparaison, on estime qu'une pension de vieillesse dépasse rarement les 100 \$ US par mois, un salaire convenable dans un secteur modernisé 600 \$, et un bon salaire — de journaliste à la télé par exemple — 1200 \$ US.

Deuxième constatation: tout le monde calcule en dollars les prix et les salaires. L'hyper-inflation des années 91-95 a été maîtrisée et, le 1^{er} janvier dernier, on a enlevé trois zéros au rouble: le dollar US qui valait 6100 roubles le 31 décembre a été ramené à 6,10. Depuis, la monnaie est stable et l'obsession du gouvernement — « sa seule politique », disent les Moscovites — consiste à tenir la monnaie à tout prix. Pour l'instant ni l'homme de la rue ni les entreprises n'y croient vraiment, et tout le monde s'empresse d'acheter du billet vert avec



Le chaos russe

ses roubles, s'il lui en reste.

Les taxis les plus effrontés, ceux qui campent près des palaces, exigent des dollars (15 \$ pour une course qui en vaut 5 \$ pour un étranger « informé », ou 2 \$ pour un Russe). Les autres paieront les frais de change. Pour que les choses soient bien claires, tous les distributeurs à billets en ville offrent indifféremment des roubles ou des dollars.

« Pour l'instant, il faut constater que les gens fuient devant le rouble, constate le Québécois François Cadieux, installé à Moscou depuis cinq ans pour la compagnie pétrolière Fragmastr. Je prends pour acquis que tous les cadres russes de la maison gardent leurs économies

en dollars. » Car si le rouble a été — pour l'instant — stabilisé, les experts n'excluent pas une nouvelle dévaluation forcée, avec le retour d'une inflation galopante. Sept ans à peine après l'implosion du communisme, l'entrée de la Russie dans l'économie de marché reste très fragile, et personne n'écarte la possibilité de prochaines catastrophes.

Une grande centralisation

Il est vrai qu'à Moscou il y a un manifestement de l'argent qui circule. Avec un appartement « privatisé » dont les charges ne dépassent pas 40 \$ par mois, un taxi « sauvage » bien organisé a un revenu plus que décent. De même que les médecins du secteur public qui, selon un ami journaliste à la télévision, « se font tous payer au noir pour soigner les gens ».

Comme cette Russie de 180 millions d'habitants (anciennes républiques non incluses) a une tradition de centralisation extrême, tout commence et se concentre à Moscou: la puissante et nouvelle mafia qui pratique le racket et la corruption, mais aussi les subventions et crédits gouvernementaux, les directions et sièges sociaux de toutes les entreprises. Y compris celles du secteur « émergent », dans le commerce, l'informatique et les services, le bâtiment ou les boutiques de luxe.

Tout cela fait une activité suffisante pour procurer salaires ou revenus à une bonne partie de la po-

pulation: « En gros, il n'y a pas de chômage dans la capitale », dit un économiste canadien. D'ailleurs, le droit de résidence à Moscou reste un privilège, strictement réservé à ceux qui ont le fameux « passeport intérieur », bien que la Cour suprême l'ait à deux reprises jugé inconstitutionnel. Le droit de séjour à Moscou s'achète au prix fort, par relations, corruption ou mariage blanc. C'est sans doute la raison pour laquelle, dans un pays aussi catastrophé que la Russie actuelle, le nombre de clochards et de mendiants reste aussi modeste dans le centre-ville, sauf aux environs des gares de chemin de fer.

« Moscou a toujours été un monde à part au sein de la Russie, me dit le romancier Alexander Kabakov, célèbre pour un petit roman d'anticipation écrit en 1988, *Non-retour* (éditions 10-18, Paris). Sous le communisme, on ne trouvait les saucisses qu'à Moscou, et les autres se contentaient de bouillie. Aujourd'hui, il y a des saucisses partout, mais l'argent pour les acheter ne se trouve qu'à Moscou. »

De l'argent pour tout le monde, ou presque: dans un couloir de la station de métro de la place Rouge, un quintette à corde exécute avec une perfection de professionnels une petite musique de nuit pour obtenir les oboles des passagers. Autour des marchés ouverts et des grandes stations de métro, des ménagères de 50 ou 60 ans, manifestement de classe « moyenne », essaient de vendre un ou deux vêtements ou des bijoux personnels, pour boucler le mois.

« Apparences trompeuses, dit le rédacteur en chef du *Moscow Times*, Geoff Winestock, installé à Moscou depuis 1992: il suffit de faire vingt kilomètres en-dehors de Moscou pour trouver des populations entières retournées à l'économie de subsistance. »

François Cadieux, qui est un « russophile de toujours » et regarde de préférence le bon côté des choses, admet avec délicatesse: « Il est vrai que dans beaucoup d'endroits en Russie, on est revenu à un stade préindustriel. »

« Je reviens de Sibérie, me dit un ingénieur-coopérant français habitué de longue date de la Russie, et pour la première fois, le chaos économique m'a fait peur: j'ai vu des fonctionnaires, des salariés qui n'ont pas été payés depuis des mois, et qui ne subsistent plus que grâce à leur jardin potager ou par le troc. »

Demain: l'effondrement appréhendé

■ Voir en page B5 une entrevue avec le premier ministre Sergueï Kirienko

Loujkov: après la mairie, le Kremlin?

FRÉDÉRIC TREMBLAY
collaboration spéciale, MOSCOU

L'air taquin, de petite taille, à peine quelques poils blancs sur le coco, aimant jouer au soccer, Youri Loujkov, le maire de Moscou, a bien plus l'air d'un gros bébé grassouillet que de l'image que l'on se fait d'un maire d'une grande ville.

Pourtant par son efficacité, selon le rédacteur en chef du sérieux journal *Nizavissimaia Gazetta*, Vitali Tretiakov, « le maire Loujkov est unique et plusieurs grandes villes pourraient envier Moscou sur ce plan ». Selon le journaliste, le populaire maire a accompli ce qui est le plus cher dans le cœur des Moscovites: « Il a le contrôle du pouvoir et il a assuré la stabilité sans que personne n'ait à verser une goutte de sang. »

« Cette stabilité est ce qu'il y a de plus important pour la jeune génération qui se sent loin de la propagande communiste, explique Natalia Victorovna, professeur en communications dans une université de la capitale. De plus, son style autoritaire plaît aux Moscovites. »

C'est de façon inattendue et extrêmement rapide que Youri Loujkov, né et ayant passé toute son enfance à Moscou, a pu développer ses liens avec le peuple moscovite et faire preuve de son charisme.

« L'ex-maire de Moscou élu démocratiquement, Gavrill Popov, un académicien du type Andreï Sakharov, jouissait d'une popularité sans précédent lorsqu'il a présenté, en 1992 pour des raisons encore obscures, sa démission en pleine privatisation de la ville. « Aurait-il senti la « maffiatization » de la vil-

Un maire populaire

le? » se demande Arkadi Tcherkasov, chercheur à l'académie des Sciences. « Au début de son mandat, Popov choisit un certain Loujkov sans aucun passé politique, pour ses contacts avec le gouvernement et l'ancienne nomenklatura. »

D'après ses actions, ou bien Loujkov a la politique dans le sang, ou bien il a très bien appris auprès de l'économiste et professeur Popov. « Depuis, Loujkov a fait beaucoup de choses populaires, explique Arkadi Tcherkasov. Il a augmenté les pensions, assuré la gratuité des transports en commun pour tous les retraités et il a financé les hôpitaux de la ville. »

Ces coups d'éclat, et bien d'autres, ont porté leurs fruits autant chez les démocrates que chez les communistes si l'on en juge par les chiffres: en 1995, l'enfant chéri des Moscovites a été élu avec 92 % des voix. Depuis ce temps, la popularité de celui qui a su attirer les capitaux à Moscou et favoriser « l'entrepreneuriat » n'a cessé d'augmenter.

En 1995 seulement, écrit Loujkov dans un livre qui s'intitule *Moscou, capitale des réformes russes*, les

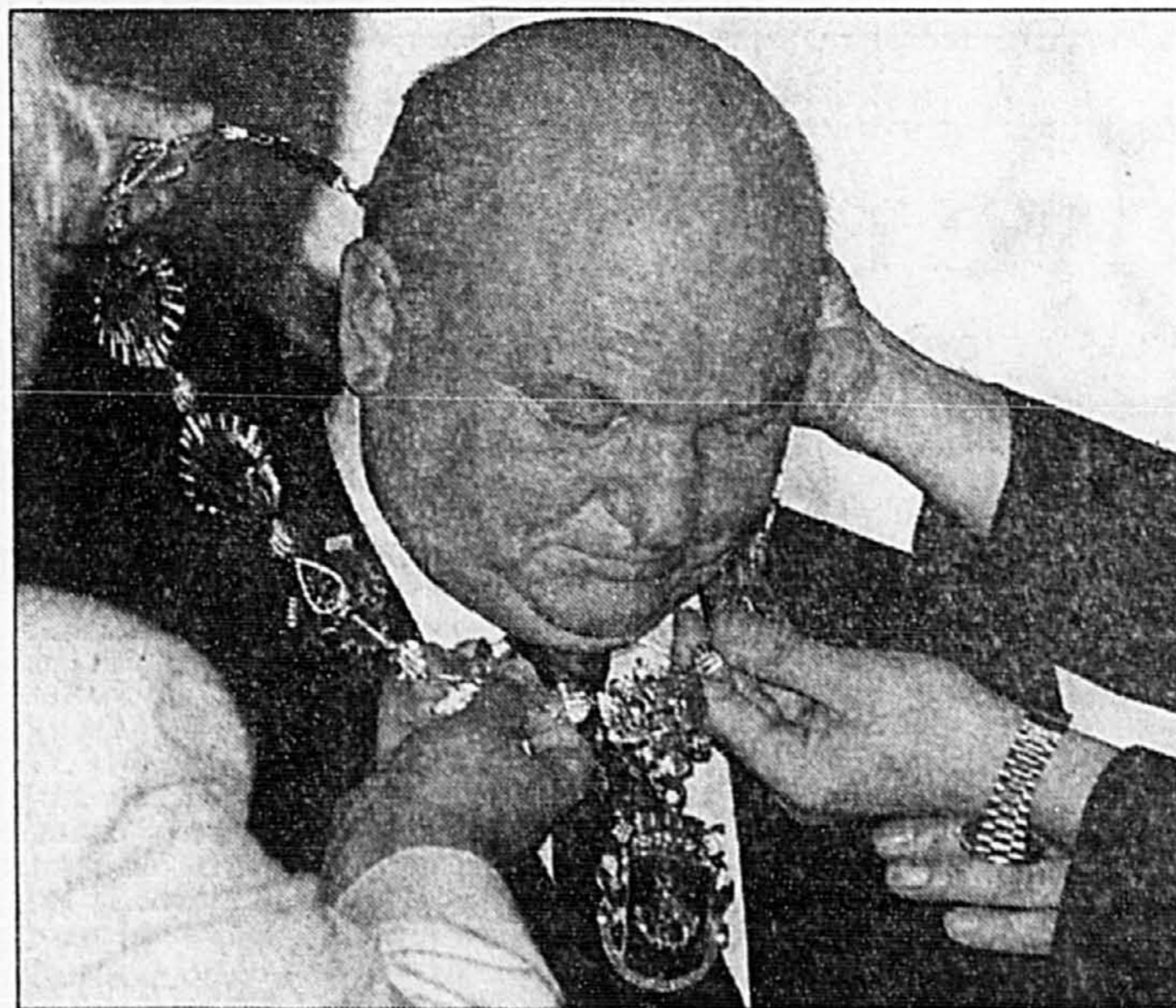


PHOTO THÉÂTRE La Presse

Youri Loujkov en juin 1996, lors de sa prestation de serment.

autorités de la capitale ont investi quelque trois milliards de dollars dans son aménagement, une somme comparable à un des prêts accordés à la Russie par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, ajoute-t-il. Le maire indique également que la reconstruction des quartiers datant des années 50 et 60 requerra un montant global de 40 milliards de dollars. Mais d'où vient donc tout cet argent? Les Moscovites s'en moquent, la fin justifie les moyens

et l'argent n'a pas d'odeur.

Parmi les fidèles du célèbre maire, on retrouve également des membres de l'Église orthodoxe, un acteur non négligeable dans la sphère politique russe. Loujkov sait attirer leur admiration et leur attention par la restauration et la reconstruction de quelques églises dont celle de la cathédrale du Christ-Saint-Sauveur, une idée personnelle du maire. La première version de la cathédrale avait été

construite grâce à la cotisation du peuple russe.

L'eau du maire

Mais comme si cela n'était pas suffisant, le maire de Moscou décide en 1997 de faire sentir davantage sa présence aux Moscovites. Littéralement! Une nouvelle eau de toilette est mise sur le marché par Loujkov lui-même sous le simple nom de « Maire ».

Malgré ces effluves, les présidentielles ne sont pas gagnées. Le point faible: la campagne russe: « Loujkov n'a aucune notion de ce qui se passe à l'extérieur de Moscou, et l'information circule peu parce que les gens n'ont tout simplement pas d'argent pour acheter les journaux », affirme Andreï Lotov, rédacteur du journal *Moskovski Vestnik*.

En public, Youri Loujkov demeure silencieux quant à une candidature possible à la présidence, mais tout dans son comportement porte à croire qu'il sera candidat aux prochaines élections. « En tout cas, il démontre une politique patriotique », affirme Natalia Victorovna, « Impérialiste », dira Arkadi Tcherkasov. Le dirigeant de la capitale russe n'hésite pas à se prononcer entre autres sur l'union entre la Russie et le Bélarus, il maintient une ligne dure envers l'Ukraine au sujet de Sébastopol. On est loin de la politique municipale.

Selon Vitali Tretiakov, parmi les autres politiciens connus qui s'imposent sur la scène nationale tels Tchernomyrdine, Nemtsov, Lebed, Ziouganov et Iavlinski, Youri Loujkov est celui qui possède le plus de chances de l'emporter lors des présidentielles de l'an 2000.

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Le grand dérangement

Depuis hier après-midi, environ le tiers des travailleurs québécois ont quitté leur travail pour participer, tous ensemble, au grand rituel des vacances de la construction. Avec les membres de leurs familles, cela fait sans doute deux millions de personnes, qui prendront la route en même temps pour se retrouver sur les mêmes plages ou aux mêmes lacs.



Alain Dubuc

On est tellement habitués à cet énorme dérangement estival qu'on ne voit plus à quel point cette tradition québécoise est illogique.

Au point de départ, dans un pays froid comme le nôtre, au climat ingrat, où on ne peut compter que sur six mois de température relativement clémente, le simple fait de stopper les travaux et de fermer les chantiers pendant deux semaines d'été, probablement les plus belles, est une aberration.

D'autant plus que ces vacances, maintenant enracinées dans notre culture, ont des effets d'entraînement qui dépassent largement le secteur de la construction. Ce ne sont pas seulement les quelque 100 000 travailleurs de la construction qui disparaissent pendant ces deux dernières semaines complètes du mois de juillet, mais leurs fournisseurs, les professionnels, comme les ingénieurs et les architectes, de nombreuses industries connexes.

C'est pour cela que même si le secteur est partiellement déréglementé du côté résidentiel et même si certaines activités de construction se poursuivront, comme la voirie, le Québec sera à toutes fins utiles paralysé, un peu comme en France où l'activité économique stoppe au mois d'août.

Mais cet arrêt institutionnalisé, qui vise en principe à promouvoir le repos et les loisirs, comporte des effets pervers qui compromettent la qualité même de la pause, en créant des goulots d'étranglement graves dans les secteurs du tourisme et de la récréation.

Tout le monde en même temps, c'est d'abord des bouchons, des attentes interminables aux douanes pour ceux que le taux de change n'effraie pas, des prix plus élevés, des réservations plus difficiles, et une affluence difficilement supportable au Parc Safari africain ou aux glissades d'eau, sans compter le trafic sur les lacs.

On peut comprendre d'où vient cette idée. D'abord assurer des vacances payées aux travailleurs de la construction, ensuite s'assurer qu'ils puissent les prendre en famille plutôt que seuls au mois de novembre, et enfin codifier le processus pour qu'ils n'aient pas à se battre avec leurs employeurs. Mais ces bonnes intentions, dans un cadre étatique, ont mené à une solution lourde et bureaucratique : le mur-à-mur. Tout le monde en vacances en même temps ! C'est clair, c'est simple. Mais ça n'a pas d'allure.

Les temps ont en effet changé. Cette formule correspond à une conception de la famille et une organisation du travail d'il y a un quart de siècle.

Si le monde de la construction reste un des rares bastions d'emploi masculin, ce n'est pas le cas des autres secteurs. Les femmes sont très présentes sur le marché du travail et dans la grande majorité des familles, les deux parents travaillent. L'idée d'ajuster les vacances aux besoins du père, puisque les travailleurs de la construction sont essentiellement des hommes, ne correspond plus à la réalité. La détermination des dates de vacances exige des formules beaucoup plus souples.

Par ailleurs, dans un marché du travail plus éclaté, où les horaires sont flexibles, où l'on fonctionne souvent sept jours par semaine, jour et nuit, l'arrêt total d'un secteur devient un réel anachronisme.

Pourquoi, à défaut d'abandonner carrément cette pratique, la construction n'imites pas le réseau de l'éducation, où la semaine de relâche scolaire du mois de février ne se prend pas au même moment selon les commissions scolaires ?

JOSPIN ET CHIRAC ESPÈRENT UNE VICTOIRE DE LA FRANCE



Le corps à vendre

Plus de 2000 Canadiens attendent désespérément la greffe d'un rein. L'attente est longue : trois ans en moyenne. Et ils risquent de mourir avant d'avoir trouvé un donneur. Pourtant, des reins fonctionnels, il y en a plein les rues. Sauf que leurs propriétaires sont en vie, qu'ils n'ont pas la moindre intention de dilapider leurs organes et que même s'ils le voulaient, ils n'auraient pas le droit de les vendre : la plupart des pays interdisent ce genre de commerce.

Dans un texte paru dans une revue scientifique prestigieuse (*The Lancet*), un groupe de médecins on ne peut plus sérieux vient de soulever tout un débat éthique en remettant en question cet interdit. Leur raisonnement est le suivant :

■ Un être humain peut très bien vivre avec un seul rein et les risques associés à une néphrectomie sont suffisamment peu élevés pour que l'on accepte le don d'un rein entre proches.

■ Un risque médical acceptable dans un contexte altruiste ne devient pas inacceptable dans le cadre d'un échange économique.

■ Des gens très pauvres voient dans la vente d'un rein la seule façon de s'arracher à la misère. Des malades y voient leur seule chance de survie. Pourquoi ne pas faire plaisir à tout le monde ?

■ Les risques d'abus ou de mauvais traitements associés à la vente d'organes seraient moins grands si cette activité était légale et contrôlée, qu'ils ne le sont aujourd'hui, avec un marché noir florissant.

■ On accepte que les riches pratiquent des sports dangereux. Pourquoi n'accepterait-on pas le risque — minime — encouru par un pauvre qui veut subir l'ablation d'un rein ?

On lit ça et on se dit : eh oui, en effet, pourquoi pas ? Et pourtant...

Ce manifeste est signé par un groupe de médecins (dont deux spécialistes montréalais) qui oeuvrent dans le domaine des greffes et qui peuvent constater tous les jours les conséquences dramatiques de la pénurie d'organes. Leur analyse sociale est cependant un peu courte.

Tout leur questionnement est fondé sur une donnée qu'ils tiennent pour acquise : si on levait l'interdit, ce sont les pauvres qui vendraient leurs organes aux riches. Ce qui présuppose qu'on ne vend pas un rein pour se payer une nouvelle entrée en asphalte ou un tour à Paris. Qu'il s'agit d'un recours de toute dernière extrémité.

Les signataires ont beau banaliser la vente d'organes, cette prémisses les renvoie à une question morale : peut-on autoriser un commerce automutilateur en sachant à l'avance que seuls les plus désespérés s'y adonneraient ?

Le texte règle un peu vite un autre aspect du débat. Vendre une partie de son corps ou la donner, ce n'est pas tout à fait la même chose. Dès que le fric entre en ligne de compte, on change de perspective. Ce qui était un don sacré devient un échange mercantile, exposé à tous les égarements associés à la cupidité.

Au Canada, les dons de sang ne sont pas rétribués. Un choix à la fois moral et médical : cela permet d'éviter les fausses déclarations motivées par le besoin d'argent. Ce n'est pas pour rien, non plus, que la plupart des pays occidentaux (sauf le Canada et les États-Unis) ont interdit la vente d'ovules — commerce de plus en plus populaire sur les campus nord-américains.

Quant à autoriser une activité pour contrer les effets pervers de la prohibition, voilà un argument élastique, qui s'ajuste aux seuils de tolérance collectifs. La prohibition de l'alcool a été abolie. Mais pas celle des drogues ou de la prostitution — pour des raisons qui tiennent souvent plus à la morale qu'à la raison.

Ce qui est en cause ici, ce sont des valeurs. Et c'est précisément à ces valeurs que s'accroche la répugnance que suscite l'automutilation marchande. Aveuglés par leur désir de sauver des vies, les « dissidents du rein » ont oublié ce petit détail.



Agnès Gruda

LA PRESSE ET VOUS

Vive et... vivre les vacances!

Le monde de la construction est en vacances depuis hier et pour les deux prochaines semaines. Écoles et universités sont fermées. Plusieurs usines ont verrouillé leurs portes pour le répit annuel. C'est la détente estivale pour un grand nombre de personnes et d'entreprises. Sans être paralysé comme la France au mois d'août, le Québec fait principalement relâche en juillet.

C'est aussi la période des festivals, des activités sportives et culturelles, partout au Québec. Le monde vit dehors ! Le monde prend le temps de relaxer et de se prélasser. Vive et... vivre les vacances !

Nos fidèles lecteurs souhaitent aussi un journal plus aéré, correspondant à cette période de l'année. Qu'ils soient au travail ou en vacances, à leur domicile ou à leur chalet, en ville ou à la campagne, abonnés et lecteurs occasionnels veulent continuer de s'informer et... de se détendre.

Depuis le début de la saison estivale, *La Presse* vous accompagne. Par l'actualité quotidienne avant tout. Par ses pages de nouvelles. Par ses cahiers d'informations générales et spécialisées. Par ses pages quotidiennes qui racontent tout ce qui se passe à Montréal, en banlieue, dans les régions du Québec. Par sa rubrique « Montréal vu par... » qui fait part des impressions recueillies auprès des touristes. Par son cahier l'Été qui paraît le dimanche et qui reflète ce qui se vit à balconville, à la campagne, dans les parcs et terrains de jeux, sur les terrasses, au bord des lacs, en forêt.

La Presse vous accompagne également comme partenaire privilégiée de presque tous les grands événements qui se déroulent dans la grande région de Montréal cet été. L'implication de *La Presse* est multiple et variée. Elle prend la forme de commandite auprès du Festival international de jazz de Montréal ; des Francofolies de Montréal ; du Festival Juste pour rire ; du Festival international de Lanaudière ; des Feux d'artifice Benson & Hedges ; de l'Omniium de tennis Du Maurier ; des concerts de Notre-Dame et des concerts en plein air de l'Orchestre Symphonique de Montréal ; du Festival international des films du monde ; des expositions du Musée des Beaux-Arts, du Musée McCord, du Musée Pointe-à-Callière et du Musée Juste pour rire ; des Classiques de Broadway et du Grand Tour cycliste du Québec. *La Presse*, plus que tout autre quotidien, est directement associée à toutes ces activités estivales qui connaissent, année après année, des réussites exceptionnelles.

Ainsi, des centaines de milliers de personnes ont participé aux Francofolies, du 18 au 27 juin, et au Festival international de jazz qui a débuté le 1er juillet et qui prendra fin demain. Les feux d'artifice, qui se poursuivent demain avec les États-Unis et dimanche prochain avec les feux de LaRonde, connaissent comme toujours une forte popularité, aussi bien dans les îles que dans le centre-ville et dans le Vieux-Port. Et les milliers de personnes qui ont eu l'opportunité d'assister depuis le 29 juin à une soirée du Festival international de musique ont grandement apprécié les oeuvres présentées ; ce Festival de

Lanaudière se poursuit jusqu'au 1er août dans le magnifique amphithéâtre en plein air situé à Joliette et dans les églises de la région. Toute une programmation. Le Festival Juste pour rire se mettra en branle mercredi prochain pour se terminer le 26 juillet. Il sera suivi, à la fin d'août, du Festival des films du monde de Montréal, du 27 août au 7 septembre.

Outre les festivals, l'Orchestre Symphonique de Montréal présente les concerts de l'été à la Basilique Notre-Dame depuis jeudi soir dernier. Les autres concerts auront lieu les 15, 23, 28 juillet et 6 août, en plus des concerts populaires gratuits présentés mercredi soir dernier à Saint-Hyacinthe, au parc Ahuntsic le 17 juillet et au Mont-Tremblant le 19 septembre.

Le mois d'août nous ramènera aussi, avec le plus grand plaisir, l'Omniium de tennis Du Maurier au parc Jarry complètement rénové. La compétition sera toute féminine du 15 au 23 août. Montréal est privilégiée de conserver ce tournoi international. Tout juste avant cet Omniium de tennis aura lieu le Grand Tour cycliste du Québec, du 1er au 8 août, organisé par les responsables du Tour de l'île.

À *La Presse*, il n'y a pas de vacances pour l'information. À l'équipe régulière s'ajoute le dynamique groupe de stagiaires que je vous présente brièvement :

■ Nadine Filion, journaliste à l'hebdomadaire *Le Mirabel* de Saint-Jérôme, possède une majeure en langue et en littérature française de l'Université de Montréal. Nadine a déjà gagné un prix de journalisme ;

■ Stéphanie Bérubé, collaboratrice au cahier Sortir, possède une majeure en études est-asiatiques de l'Université de Montréal et est diplômée en sciences politiques de l'UQAM ;

■ Marc-André Côté possède un certificat en information et journalisme de l'Université de Montréal et un bac en histoire. Il a déjà été stagiaire et surnuméraire au quotidien *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières ;

■ Hugo Dumas, jusqu'à tout récemment journaliste et pupitreur au quotidien *Le Soleil* de Québec, possède un bac en communication/journalisme de l'Université de Québec à Montréal ;

■ Rima Elkouri, professeure de français pour des groupes d'adultes, possède une maîtrise en littérature comparée de l'Université de Montréal et un bac en littérature française et humanités ;

■ Patrik Gilbert, avocat, possède un bac en droit de l'Université Laval de Québec ;

■ Jérôme Lussier a comme bagages une majeure en littérature française de l'Université McGill et un bac, avec majeure en psychologie et une mineure en littérature, de la même institution universitaire.

Outre ces sept stagiaires en journalisme, *La Presse* est heureuse d'accueillir Catherine Bernard comme graphiste-stagiaire et Alain Roberge comme photographe-stagiaire. Bienvenue à chacune et à chacun d'eux !

Claude MASSON
Éditeur adjoint

Joe Why? Hugh Who?

La politique a fermé boutique pour les vacances de la construction. On n'imagine même plus que le premier ministre Bouchard puisse déclencher des élections à l'automne, tant l'atmosphère semble dégagée des bruits de fond qui d'ordinaire annoncent des préparatifs de coulisses et un début de fébrilité chez les militants.

Bref, c'est le calme plat, sauf du côté des conservateurs, où la course au leadership est commencée. Mais le spectacle offert par le PC n'a rien pour faire sortir le peuple de sa torpeur estivale. Rien non plus pour améliorer la fortune du parti, qu'un récent sondage Angus Reid place à 14 % dans la faveur populaire... 34 points derrière les libéraux ! Au Québec, c'est encore pire. Le PC n'y rallierait plus que 8 % des suffrages, ce qui représente une dégringolade de 14 points par rapport à l'an dernier.

Comme un ciné-parc de campagne ou les chaînes de télé pendant l'été, le PC nous repasse l'un des vieux films qui traînaient sur ses tablettes.

En vedette, dans cette campagne conservatrice : Joe Clark ! Ce n'est plus Joe Who, comme en 1977, mais Joe Why ? Pourquoi lui plutôt qu'un autre ? Si c'est cela qu'on appelle le renouveau... Ce n'est pas que l'homme soit antipathique, au contraire. Ni qu'il soit trop vieux pour l'emploi. N'en déplaise à ceux qui voudraient expulser des parlements toute personne de plus de 40 ans, à 59 ans, on n'est pas forcément mûr pour la visite chez le gériatre.

Mais on ne voit guère ce que Joe Clark pourrait apporter à la politique canadienne qu'il ne lui ait déjà apporté. L'homme aime la politique, c'est évident, mais la politique l'aime-t-elle ? C'est une autre question.

Il a eu tout le temps de se faire valoir, après trois décennies en politique. Il a été député en Alberta, chef de l'opposition, premier ministre, ministre des Affaires étrangères, ministre responsable du dossier constitutionnel. Dans aucune de ces fonctions n'a-t-il fait preuve de talent particulier, et l'on cherche en vain ses réalisations.

Élu à la tête du PC sans avoir été le favori de qui que ce soit, il se retrouve en 1979 à la tête d'un gouvernement minoritaire, et perd stupidement le pouvoir pour avoir rejeté des alliances conjoncturelles (avec les créditistes notamment) et pour avoir, un jour fatidique de décembre, oublié de faire compter le nombre de députés présents en Chambre. Aux élections suivantes, Trudeau n'en fera qu'une bouchée.

En 1982, autre décision symptomatique d'une mentalité de perdant, il ouvre la course au leadership bien que les délégués lui eussent donné un vote de confiance confortable, à 66 %. Mulroney n'en fera qu'une bouchée.

Il sera ensuite un ministre des Affaires étrangères correct, sans plus (toutes les réalisations importantes, hors des frontières, auront été le fait de Mulroney). Après la faillite de Meech, il atterrira comme une fleur dans le dossier constitutionnel. Là, il s'appliquera consciencieusement à faire entrer des carrés dans des cercles, et le pire, c'est qu'il avait l'air de croire que ça marcherait. S'ensuivit le fiasco de Charlottetown. On comprend mal les conservateurs qui veulent remonter dans ce chariot-là.

Joe Clark n'est pas le premier politicien retraité à vouloir faire un retour, mais il est



Lysiane GAGNON

parfaitement abusif de le comparer à Robert Bourassa, qui avait un flair politique hors du commun. M. Clark, tout « bon gars » soit-il, n'a jamais montré qu'il avait l'étoffe et le jugement nécessaires pour diriger un parti d'envergure nationale.

Cela laisse Hugh Segal — Hugh Who? —, et cinq autres candidats encore moins connus, dont Brian Pallister, un ancien ministre albertain, et M^e Michael Fortier, l'unique Québécois en lice.

Rien ne dit qu'il ne se trouve pas, dans ce groupe, un génie méconnu ou à tout le moins un homme intéressant qui saura séduire les esprits et les coeurs, mais il faudra attendre, pour le savoir, que les candidats aient commencé à se faire connaître. Le PC doit organiser une série d'assemblées contradictoires dans diverses régions à partir de septembre.

Pour l'instant, les candidats mineurs semblent avoir peu de chances, ne serait-ce que parce qu'aucun n'est bilingue (sauf M^e Fortier). M. Clark, on le sait, parle très bien français, et M. Segal, natif de Montréal, est bilingue lui aussi. Or, à notre époque, il est pratiquement impensable que le PC, qui se targue d'être un parti « national », se donne un leader unilingue.

À l'heure qu'il est, donc, la partie se joue entre Joe Clark et Hugh Segal. Le premier mène dans les sondages, de toute évidence parce qu'il est le seul à jouir de quelque notoriété. Il a des appuis au Québec, en plus

d'avoir la bénédiction (discrète) du premier ministre Ralph Klein.

M. Segal, quant à lui, part bon deuxième. Il est très connu dans les milieux politiques, ayant été l'éminence grise de nombre de gouvernants, de l'Ontarien Bill Davis à Brian Mulroney, mais pratiquement inconnu dans le grand public. Il aura de forts appuis en Ontario, et ses nombreux contacts à travers le pays, accumulés au fil des ans, lui assurent déjà une solide organisation, mais il aura du mal à pénétrer la forteresse de l'Ouest. Au Québec, il n'a que l'appui d'un seul député, André Bachand... mais comme le caucus québécois du PC ne compte que quatre membres, cela ne veut pas dire grand-chose.

On connaît peu les opinions personnelles de M. Segal, à qui l'on a souvent tendance à prêter les positions des anciens premiers ministres dont il a été conseiller à un titre ou un autre. C'est un peu injuste. Tout chef de gouvernement reçoit nombre d'avis, et finit par trancher en fonction de son propre jugement. Leurs conseillers ne leur sont pas indissolublement liés. Quoi qu'il en soit, M. Segal a déjà fourni, tout comme M. Clark, quelques bribes de programme, mais il faudra attendre septembre avant d'avoir une vision globale du personnage.

Il y a une chose que l'on sait de lui, cependant, c'est qu'il est remarquablement intelligent en plus d'être doté d'une personnalité chaleureuse et d'un rare sens de l'humour. En plus, c'est un Montréalais d'origine. S'il est élu, il deviendrait le premier juif à diriger un parti national (exception faite de David Lewis au NPD, mais le NPD n'a jamais été autre chose qu'un tiers parti).

À première vue en tout cas, s'il y a quelqu'un qui représente le renouveau, c'est peut-être Hugh Segal.

Opinions

Le français et le Quartier chinois

LOUISE BEAUDOIN

L'auteur est ministre de la Culture et des Communications

Monsieur Alain Dubuc,

Vous avez consacré un long éditorial (*La Presse*, 2 juillet 1998) à l'accord relatif à l'application des dispositions de la Charte de la langue française dans les commerces du Quartier chinois de Montréal, conclu entre la Chambre de commerce chinoise de Montréal, l'Association des restaurants chinois du Québec et le gouvernement du Québec. Permettez-moi d'y répondre.

J'ai, en effet, confié au Secrétariat à la politique linguistique le soin d'engager le dialogue avec les membres de la communauté chinoise, d'une part pour examiner avec eux, en détail, les dispositions du chapitre de la Charte de la langue française qui traite de la langue du commerce et des affaires et, d'autre part, pour répondre à leurs questions et entendre leurs objections. Toutefois, c'est en concertation avec la Chambre de commerce chinoise de Montréal qu'un groupe de travail s'est constitué, avec l'assentiment confirmé par écrit de plus de 115 commerçants du quartier chinois et de 30 organismes communautaires. Ce groupe représente la très grande majorité des commerçants du quartier.

Le groupe de travail a pris le temps de bien examiner chaque point et de mettre par écrit les résultats des discussions, en langue chinoise et en langue française. Les travaux ont été suivis par deux journalistes des médias chinois, qui y en ont fait écho régulièrement. Ces textes ont été soumis aux marchands du quartier, qui ont pu en prendre connaissance dans leur langue et faire valoir à leur tour leurs opinions et objections. La Chambre de commerce s'est assurée que quiconque dans le quartier, association ou individu, ait eu ainsi l'occasion de prendre con-



La ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin.

naissance des résultats des travaux et d'exposer son point de vue.

Le résultat de ce processus est un accord, et non un compromis comme vous l'écrivez, la nuance est d'importance. Cet accord confirme une volonté commune d'appliquer l'ensemble des dispositions de la Charte de la langue française et prend en compte la seule objection des commerçants du quartier chinois, qui porte sur l'affichage des raisons sociales, point de la plus haute importance pour eux. (...)

La question de l'affichage des raisons sociales pose des problèmes spécifiques.

Dans notre type de démocratie, tous les ci-

toyens, et donc tous les commerçants, sont égaux devant la loi et la Charte de la langue française doit, en conséquence, s'appliquer de la même manière à tous les citoyens et à tous les commerçants, et ce, d'autant plus qu'il s'agit d'une loi sous haute surveillance médiatique.

On ne pouvait donc pas, au vu et au su de tout le monde, « carrément clore ce dossier et foutre la paix à des marchands chinois qui ne dérangent personne », et donc, comme vous le suggérez, « permettre une exception à la loi 101 ». Remarquez bien que, de ma part, il ne s'est agi ni de « ferveur religieuse » à l'égard de la Charte de la langue française, ni

de satisfaire « les vœux des radicaux de mon parti ». Il s'est agi, plus fondamentalement, d'un souci d'équité à l'égard d'abord des marchands du quartier qui se sont conformés à la législation linguistique, équité ensuite à l'égard de tous les commerçants chinois dont les établissements sont situés ailleurs que dans le quartier chinois, équité enfin à l'égard de tous les autres commerçants qui font usage d'une autre langue en même temps que du français, que ce soit l'anglais, l'italien, le portugais, le grec, l'arabe ou toute autre langue.

Faire une exception pour le Quartier chinois introduirait dans l'application du chapitre sur la langue du commerce et des affaires un principe d'arbitraire dont on ne saurait comment justifier d'y faire appel : dans quelles circonstances, pour qui, sur la base de quels arguments serait-il opportun de faire une autre exception, pour un autre quartier ou une autre langue ?

La solution la plus appropriée était d'admettre que l'affichage des raisons sociales pose certains problèmes et qu'il est parfois devenu difficile aux citoyens de comprendre la subtilité des règles qui s'appliquent en la matière. Le moment m'a semblé venu de procéder à un examen approfondi de tous les aspects de cet élément de la Charte de la langue française et de réfléchir aux diverses solutions qu'il serait souhaitable d'y apporter, le cas échéant. D'où le mandat confié au Conseil de la langue française.

Dernière remarque : je suis étonnée de votre suggestion de cibler la seule langue anglaise lors de l'application de la législation linguistique, puisque, selon vous, « les lois linguistiques (...) ont été mises en place pour une seule raison : protéger le Français contre la seule langue qui le menace : l'Anglais ». Agir ainsi risquerait d'être discriminatoire envers la communauté de langue anglaise.

En fait, les deux solutions que vous proposez dans votre éditorial, faire une exception pour le Quartier chinois et cibler la seule langue anglaise, mènent l'une à l'arbitraire, l'autre à la discrimination. C'est pourquoi je ne les ai pas retenues.

Des difficultés sont à prévoir pour les fictions québécoises à la télé

FLORIAN SAUVAGEAU

L'auteur est professeur de journalisme à l'université Laval et directeur du Centre d'études sur les médias.

Année après année, depuis des décennies, des centaines de milliers d'entre nous partagent des tranches de vie de personnages typiquement québécois créés par des auteurs, des comédiens et des réalisateurs de grand talent.

L'ombre de l'épervier, *Chambres en ville*, *Urgence*, *Ent'Cadioux* et des dizaines d'autres téléromans et téléseries sont de hauts faits d'arme de la télévision québécoise. Or, comme le montre Dave Atkinson qui a fait une analyse de l'écoute des différentes émissions de fiction pour le Centre d'études sur les médias, les succès d'audience des fictions québécoises s'érodent peu à peu. Faut-il s'en inquiéter ?

Fleurs des télévisions généralistes francophones, les téléseries (*Omerta*, *Urgence*, *Diva*, etc.) et les téléromans québécois dans leur format de 60 minutes (*Bouscotte*, *Les Machos*, *Le retour*, etc.) sont les émissions qui distinguent encore le mieux ces chaînes des canaux spécialisés. Or, ces émissions de fiction sont victi-

mes de la fragmentation croissante de l'auditoire que provoque la multiplication des chaînes et il ne faudrait pas tenir leur avenir pour acquis. C'est particulièrement vrai des téléseries, dont les coûts de production sont très élevés.

Notre étude portant sur l'évolution de l'écoute révèle d'abord une surprise : les téléromans vont chercher des parts de marché comparables à celles des téléseries. De 1986 à 1997, les parts de marché que détiennent les téléromans s'élevaient à 45,2 % et sont même légèrement supérieures à celles des téléseries, à 44,1 %. Considérant les sommes plus importantes investies dans les téléseries, qui empruntent au faste, au rythme et aux techniques des séries américaines, on se serait attendu à ce que celles-ci obtiennent de meilleurs résultats que les téléromans, de facture plus modeste.

Quoi qu'il en soit, le succès et la popularité des fictions québécoises téléromans et téléseries — sont incontestables puisque, pour la même période d'analyse, leurs parts de marché sont plus de deux fois supérieures à celles recueillies par les séries étrangères (21,6 %) et par le cinéma (20,7 %). D'ailleurs, l'attrait des séries étrangères auprès de l'auditoire francophone du Québec semble s'estomper au fil des ans. On peut constater

qu'entre 1992 et 1997 les parts de marché des séries étrangères se situent à 16,4 %, comparativement à 24,4 % pour la période précédente, c'est-à-dire entre 1986 et 1991. L'intérêt des téléspectateurs pour les séries étrangères semble en chute libre, puisque leurs parts de marché baissent du tiers en dix ans.

Mais cette baisse des parts de marché n'affecte pas que les séries étrangères.

En effet, malgré le succès que connaissent les fictions québécoises, leurs parts de marché sont également en perte de vitesse.

Ces résultats sont confirmés par d'autres tendances statistiques que révèle notre étude. Celles-ci montrent que les femmes et les hommes sont moins attirés qu'avant par les téléromans et que, si les femmes semblent demeurer fidèles à l'écoute des téléseries les hommes, eux, s'en détournent progressivement. On a aussi remarqué que les 2 à 17 ans et les 18 à 34 ans délaissent les téléseries, comme les 35 à 54 ans et les 55 ans et plus se détournent des téléromans.

Pourquoi ces baisses d'intérêt à l'égard des fictions ? Premier facteur évident — les chaînes diffusent davantage de téléromans et de téléseries, et la concurrence entre ces émissions ne peut que fragmenter l'auditoire disponible. Ainsi, il n'est plus rare de voir Ra-

dio-Canada et TVA s'affronter en opposant des téléseries à des téléromans, ou des téléseries et des téléromans entre eux. Second facteur : les services spécialisés sur le câble sont à l'origine d'une fragmentation lente, mais bien réelle, de l'auditoire. Et si les fictions québécoises résistent mieux que les séries étrangères à la concurrence engendrée par l'augmentation de l'offre télévisuelle, elles ne sont pas à l'abri des effets de cette fragmentation.

Si d'autres chaînes spécialisées sont proposées dans le futur, on peut se demander quel sera leur impact sur l'écoute des télévisions généralistes, notamment sur celle des téléseries et des téléromans. Dans la mesure où l'écoute des téléseries et des téléromans diminue lentement mais sûrement, la question va se poser quant à l'opportunité de continuer d'investir dans ces produits, et surtout dans les plus coûteux d'entre eux, les téléseries. La performance actuelle des fictions québécoises est excellente en comparaison d'autres fictions. Il n'en demeure pas moins qu'une bonne écoute n'est pas suffisante pour assurer leur avenir. Pour que les chaînes continuent de miser autant sur ce type d'émission, il faut que les revenus publicitaires qu'elles en tirent se maintiennent. Ce qui est loin d'être assuré, considérant la baisse des parts de marché.

Plus

Les banquiers suisses se rapprochent des policiers



Mathieu Perreault

BERNE

Les barons de la drogue sont de moins en moins à l'abri dans les cantons helvétiques. Depuis le 1^{er} avril, la plupart des intermédiaires financiers, des banques aux postes en passant par les gérants de fortune et les compagnies d'assurances, ont l'obligation de dénoncer les transactions suspectes de leurs clients. Résultat : le nombre de communications au bureau responsable de l'analyse des soupçons de blanchiment d'argent devrait quadrupler pour atteindre 140 cette année.

Jusqu'à maintenant, les banquiers nageaient en eaux troubles, coincés entre le secret bancaire et la dénonciation volontaire de mouvements de fonds douteux ; beaucoup préféraient discrètement interrompre des relations d'affaires sulfureuses. Durant tout l'hiver, les protestations ont néanmoins fait les titres de journaux européens : « Les banquiers privés s'apparentent aux médecins de famille, ils connaissent tous les secrets de leurs clients » ; « Avec la Loi sur le blanchiment d'argent, vous pouvez oublier le secret bancaire » ; « La nouvelle loi va effrayer de bons clients » ; « Notre travail n'est pas d'être des policiers ou des percepteurs. »

Dans son rapport 1996-97, l'Association suisse des banquiers « regrette » l'« obligation de communication », une décision « de caractère politique » qui devrait entraîner « un nombre très élevé de communications » et imposer aux autorités des analyses réduisant le temps disponible pour les poursuites pénales.

Depuis, la poussière est retombée. « La nouvelle loi ne change rien au principe du secret bancaire, qui protège le client honnête », explique la porte-parole de l'Association, Silvia Matile, dans ses bureaux bernois, Hotelgasse. « En ce sens, le secret n'a jamais été absolu et pouvait être levé exceptionnellement, spécialement en cas d'enquête pénale. Auparavant, l'identité d'un client n'était que notée ; aujourd'hui », on photocopie des documents.

Si aucun membre de l'Association ne s'est plaint d'avoir perdu un client ami de criminels, certains banquiers sentent qu'ils ont « un pied en prison », reconnaît Mme Matile. « Le « feeling », les soupçons, c'est délicat. Les banquiers ne sont pas des policiers et ont un peu peur d'être pris à contre-pied. »

Des mouvements suspects

Depuis 1977, la Convention de diligence, un accord privé entre banques suisses, oblige à connaître l'identité du bénéficiaire économi-

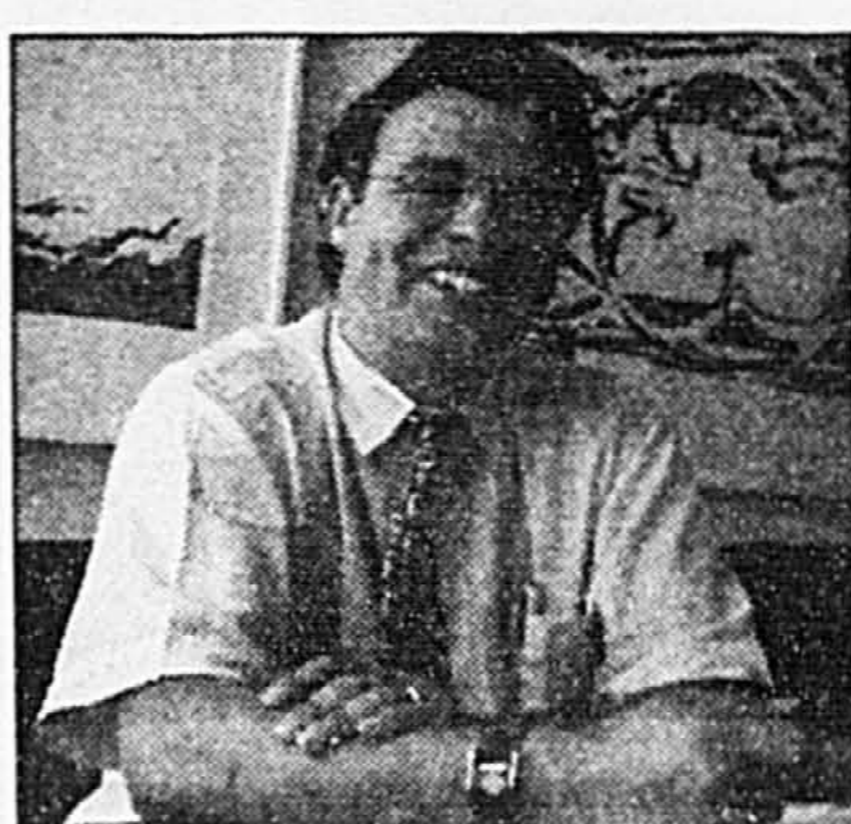


Le Parlement suisse oblige depuis avril les intermédiaires financiers à faire part aux autorités de leurs soupçons de blanchiment d'argent vis-à-vis de leurs clients.

que d'un compte, pour aller au-delà des prête-noms, et leur permet de dénoncer des transactions douteuses à une Commission de surveillance, présentement dirigée par un juge à la retraite.

En 1994, une loi pénale a permis aux intermédiaires financiers de dénoncer les mouvements d'argent suspects à un Bureau de communication gouvernemental. La nouvelle loi fixe à 25 000 francs suisses (25 000 SCDN) la limite à partir de laquelle une transaction doit être analysée, un groupe d'opérations similaires pouvant être regroupé.

« Pour les banques, seule l'obligation de dénonciation est nouvelle », explique Marco Franchetti, de la Commission fédérale des banques, dans ses bureaux de Markt-gasse. « Une certaine ambiguïté est aussi levée : en communiquant des soupçons aux autorités pénales, les banquiers risquaient de violer le secret bancaire et d'être poursuivis. La seule chose claire, c'est que la relation d'affaires devait être inter-



Marco Franchetti

rompue. »

Les autres intermédiaires financiers sont en terrain complètement nouveau. Ils doivent assumer les frais de la comptabilité supplémentaire et des organismes d'autorégulation qu'ils doivent créer pour surveiller qu'ils respectent la Loi sur le blanchiment d'argent.

Selon M. Franchetti, ils gagnent

toutefois à cette uniformisation des pratiques. « Une disposition du Code pénal, 305ter, obligeait déjà tous les intermédiaires financiers à identifier leur client et l'ayant-droit économique d'un compte, pour contrôler le recyclage de l'argent de crimes. Mais il n'y avait pas de dimension administrative. Maintenant, c'est corrigé et les sanctions sont plus progressives. »

Entre 1995 et 1997, 46 dénonciations ont été enregistrées à la Commission de surveillance de la convention de diligence, dont 30 ont donné lieu à des sanctions d'au plus 500 000 francs suisses. Au Bureau de communication fédéral, entre 30 et 40 dénonciations ont été enregistrées par année ; selon Mark van Thiel, porte-parole du Bureau, 35 déclarations ont été reçues depuis avril, à 89 % de banques, dont 22 ont été transmises aux autorités pénales, qui ont en outre reçues six communications directement. Les blocages ont totalisé 57,8 millions de francs suisses depuis avril.

« Nous ne voulons pas un défer-

lement de communications, indique M. Franchetti. L'optique anglo-saxonne mise sur des statistiques impressionnantes, 15 000 dénonciations, mais avec un suivi infime et un taux de condamnations presque nul. Nous préférons des soupçons fondés, du matériel suffisant pour les magistrats ; ainsi les intermédiaires financiers se responsabilisent dans leurs communications, ce qui n'est pas le cas quand elles sont automatiques. »

La Convention de diligence de 1977 a servi de base aux recommandations du Groupe d'action financière internationale (GAFI), selon M. Franchetti ; juste retour du balancier, ce sont les suggestions de 1996 du GAFI qui ont obligé la Suisse aux dernières modifications à sa Loi sur le blanchiment d'argent. « Tous les pays membres s'engagent sur cette voie », dit à Montréal l'enquêteur Yves Duguay, de la GRC. « Au Canada, il y a une entente entre l'Association des banquiers et la GRC. Sans obligation de rapport, bien des transactions suspectes passent inaperçues. »

La dénonciation

Si un intermédiaire financier communique des soupçons aux autorités, il doit bloquer les avoirs de son client douteux pendant cinq jours, et ne peut l'en informer. « Si le client est empêché de faire une grosse transaction, on ne peut que lui dire qu'il s'agit d'une décision de justice », ajoute M. Franchetti. Au niveau des banques, l'enquête est transférée plus haut dans la hiérarchie, « pour éviter que l'employé qui transige habituellement avec le client n'enquête lui-même », précise Mme Matile. Les organismes d'autorégulation des différents secteurs sont eux-mêmes régis par l'Autorité de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

L'obligation de dénonciation ne prévoit pas la révision des transactions passées, mais il serait « plutôt gênant qu'une banque ait des doutes depuis un an et garde ce client », croit M. Franchetti. « Les blanchisseurs usent de systèmes sophistiqués. Les soupçons naissent souvent en cours de relation d'affaires, pas nécessairement à l'introduction des fonds. »

Des critiques ont fait valoir que l'exemption de dénonciation pour les avocats, les notaires et les filiales de banques étrangères minait sérieusement la loi. Pour Marco Franchetti, peu de pays n'ayant pas adhéré au GAFI, et donc à ses recommandations, ont une activité bancaire importante : « Même certains pays offshore sont membres à titre d'observateurs. Ils seraient vus d'un mauvais oeil. » Quant aux avocats et notaires, il considère qu'ils seraient visés par la législation s'ils exerçaient surtout comme intermédiaires financiers.

« Des lacunes sont possibles, mais elles sont restreintes au minimum, admet quant à elle Silvia Matile. Un avocat pourra faire de la gestion dans un cas de liquidation de mariage ; il faut alors lui faire confiance. Les notaires peuvent avoir à s'en charger, dans certains cantons, pour des successions. Théoriquement, si un mafieux décide, sa succession pourrait ainsi être blanchie. Mais que voulez-vous, n'importe quel système a des failles. »

Le secret bancaire, loin de l'anonymat

Secret bancaire n'a jamais signifié anonymat ; les banques suisses ont toujours su l'identité de leurs clients. La loi helvétique sur le secret bancaire de 1934 rendait sa transgression passible de poursuites criminelles. Depuis 20 ans, les modifications apportées à ce volet des pratiques bancaires visent à mieux cibler le réel bénéficiaire d'un compte, pour éviter le recours à un prête-nom.

« Le seul compte vraiment anonyme en Suisse était le livret de dépôt au porteur, qui limitait les transactions à 10 000 ou 20 000 francs, un montant insuffisant pour le blanchiment d'argent », affirme Me Maurice Aubert, avocat genevois spécialisé dans le secret bancaire. « Il n'est presque plus employé et son usage vient encore d'être restreint. Les banques connaissent toujours le titulaire d'un compte, par obligation contractuelle : toute transaction d'une certaine importance implique que vendeur et acheteur connaissent leur identité respective. Ce principe intervient dans la répression du recel. »

Les fameux comptes à numéro n'assuraient qu'un anonymat administratif. « Par exemple, un directeur général de Nestlé qui vendrait un poste important d'actions pour s'acheter une villa sur la Côte d'Azur pourrait vouloir transiger via un compte à numéro », dit Me Aubert.

Avec beaucoup d'à-propos, la naissance législative du secret bancaire en 1934, par l'article 47 de la Loi fédérale sur les banques, est advenue discrètement. « On ne retrouve pas grand-chose à ce sujet dans les débats au parlement. Il ne semble pas non plus y avoir



Une banque bernoise sur Bundesplatz. Les fameux comptes à numéro n'épargnaient pas aux banquiers suisses de s'enquérir de l'identité de leurs clients, par obligation contractuelle.

eu de débat public. À cette époque, j'avais 10 ans, et la Suisse avait peur de la terrible Allemagne. Sur les cartes d'Europe, le Grand Reich allait jusqu'à Berne. Il fallait protéger les avoirs juifs sans irriter le puissant voisin. Les indicateurs nazis tentaient par exemple de connaître le numéro des comptes en se rendant à la banque et en disant au commis : « J'ai dîné hier soir avec M. Goldberg. Je n'avais pas d'argent et il m'en a prêté. J'ai-

merais mettre 100 francs dans son compte. »

Rapidement, les caissiers ont appris et répondaient qu'une enveloppe avec l'argent serait remise à son destinataire quand il passerait. Il faut aussi se souvenir qu'en France, le Front populaire (coalition de gauche qui allait arriver au pouvoir en 1936) recherchait les gens qui ne déclaraient pas leurs avoirs. »

Le secret bancaire

Le secret bancaire était déjà protégé. « Le Code civil, qui garantit le droit à la personnalité et à la sphère privée, permet au client d'une banque trop bavarde de demander des dommages et intérêts », indique Me Aubert. Le Code des obligations oblige aussi le banquier mandataire d'exécuter fidèlement les contrats. Même les filiales de banques étrangères sont tenues au secret bancaire vis-à-vis de leur actionnaire, la maison-mère. Un maximum de 50 000 francs d'amende et de six mois de prison punissaient ceux qui violaient l'article 47.

Dans les années 70, un alinéa a été ajouté à la Loi sur le secret bancaire pour préciser qu'il pouvait être levé par les autorités ; « Selon moi, c'était déjà le cas », précise Me Aubert.

Ensuite survient la grande révolution : la convention de diligence de 1977, « un accord privé entre banques qui oblige les banques à connaître l'origine des fonds et l'identité du bénéficiaire économique ». « Les amendes étaient assez élevées, jusqu'à 400 000 ou 500 000 francs, versées à des organismes comme la Croix-Rouge. A la fin des années 70, une banque suisse qui avait accepté le

butin de cambrioleurs de banques au Portugal a été pénalisée par la commission qui veillait à l'application de la convention de diligence ; la banque aurait dû se méfier de ces jeunes gens qui n'avaient pas l'air d'avoir une surface financière. Cette convention a été un modèle en Europe. »

Dans les années 80, des clients de banques suisses ont été accusés aux États-Unis de délits d'initiés ; comme cette infraction n'était pas à l'époque punissable en Suisse (il ne l'est que depuis 1988), les magistrats helvétiques n'avaient pas pu lever le secret bancaire et des conventions supplémentaires ont dû être négociées, dans le cadre de l'entraide pénale. Puis, en 1990, 1994, et 1998, des dispositions législatives sur le blanchiment d'argent ont été adoptées.

Cette limitation du secret bancaire ne devrait pas s'étendre à l'entraide fiscale entre États, selon Me Aubert, « même si l'OCDE attaque la Suisse et le Luxembourg sur ce point ».

« L'évasion fiscale, le fait de ne pas déclarer tous ses avoirs, n'est qu'une infraction administrative qui n'oblige pas la levée du secret bancaire, contrairement à la fraude fiscale, aux fausses factures et aux faux bilans, punis comme une escroquerie, explique Me Aubert. Pour les Suisses, le banquier ne doit pas être un agent du fisc. Les socialistes avaient proposé en 1985 de restreindre considérablement le secret bancaire, mais la population avait voté aux deux tiers contre. »

Pour Silvia Matile, de l'Association suisse des banquiers, cette discrétion est inhérente à la nature de ses comptabilités : « Vous trouverez rarement un Suisse qui vous dira combien il gagne. »

Plus



PHOTOTHÈQUE La Presse
Selon le premier ministre Kirienko, la crise financière de la Russie n'est qu'un symptôme; derrière, il y a une crise de confiance. Pour l'ex-banquier placé par Eltsine à la tête du gouvernement le 26 mars, les mineurs en grève et les retraités sont pris des mêmes doutes que les investisseurs et se posent la même question : le gouvernement aura-t-il le courage politique d'équilibrer le budget ?

« La crise russe est d'abord psychologique »

-Sergueï Kirienko

CHARLES LAMBROSCHINI et LAURE MANDEVILLE
Le Figaro

Le premier ministre Sergueï Kirienko affirme avoir maîtrisé la tempête financière qui menaçait la stabilité du rouble. Mais il n'écarte pas le « danger de récurrence ». Le gouvernement « reste sur le qui-vive ».

LE FIGARO — Entre la crise financière et la grève des mineurs, le premier ministre tout neuf que vous êtes vient de subir son baptême du feu. La crise financière est-elle sous contrôle ? Le rouble échappera-t-il à la dévaluation ?

SERGUEÏ KIRIENKO — Oui, la situation des marchés financiers est sous contrôle. Il n'y aura pas de dévaluation : nous maintiendrons le cours du rouble. Mais la crise financière n'est qu'un symptôme. En fait, la Russie est malade. Pour soigner cette maladie, il ne faut pas seulement combattre les symptômes. Il faut s'attaquer aux causes. Derrière la crise financière, il y a une crise de confiance.

— Qui est visé ? Votre gouvernement ?

KIRIENKO — Pendant trop longtemps, l'État a dépensé plus qu'il n'encaissait. Sous la pression de l'opinion, le déficit a donc été comblé par l'augmentation de la dette de l'État. Voilà la cause de la crise de confiance. Les investisseurs se sont pris à douter, et les mineurs se sont mis en grève. Les mineurs, qui ne reçoivent pas leurs salaires, et les retraités, dont les pensions sont payées avec retard, sont des créanciers de l'État, exactement comme les investisseurs étrangers. Tous ces gens se posent la même question : le gouvernement aura-t-il le courage politique d'équilibrer le budget ? C'est-à-dire, tailler dans les dépenses et oser augmenter les recettes.

— Vous avez apparemment convaincu le FMI. Il a promis de débloquer une nouvelle tranche de 670 millions de dollars sur le crédit Jumbo de dix milliards qui avait été accordé à la Russie en 1996...

KIRIENKO — À en juger par les réactions du marché, des investisseurs étrangers et du FMI, notre action a démontré notre volonté politique. Du coup, la crise de confiance a été surmontée. Avec 14 milliards de dollars de réserves, il n'est pas nécessaire, aujourd'hui, de demander une aide financière supplémentaire, qui alourdirait encore nos charges. Bien sûr, les problèmes demeurent. Les crises psychologiques sont longues à guérir. Il y a danger de récurrence. Le gouvernement reste sur le qui-vive. Dans cette crise émotionnelle, nous n'avons obtenu qu'un succès à court terme. Il nous faut maintenant vaincre les causes profondes du mal.

— Chacun de vos prédécesseurs a buté contre le problème des impôts. Croyez-vous que, cette fois, vous ferez céder les mauvais payeurs ?

KIRIENKO — Nous avons attaqué sur deux fronts. Premièrement : une discipline fiscale draconienne. Des inspecteurs feront le tour des marchés, des commerces, des PME. Une liste de grosses entreprises qui refusent de s'exécuter a été établie : nous les obligerons à payer.

— Et le deuxième volet ?

KIRIENKO — C'est la réduction des dépenses. Le programme de coupes budgétaires préparé par mon gouvernement et approuvé par un oukase présidentiel est sans

précédent. Jusqu'à présent, on se contentait de slogans. Moi, j'ai engagé une réforme structurelle. Nous allons changer radicalement la manière de distribuer les aides de l'État. L'assistance sociale va devenir plus sélective. Exemple : il est impossible de continuer à verser à tout le monde des allocations familiales. Désormais, l'aide sera réservée aux familles qui sont vraiment dans le besoin.

— Les investisseurs, qui sont des professionnels, comprennent votre discours sur les coupes budgétaires. Mais les mineurs se sont mis en grève parce qu'ils ont peur que vous fassiez des économies sur leur dos...

KIRIENKO — Voilà le plus grave : la perception par l'opinion de notre programme de rigueur. Le débat est politique. Mais l'économie a ses lois. Combien font deux plus deux ? Ça, on ne peut pas le décider par référendum ou par un vote à la Douma. C'est bien pourquoi je suis convaincu que les plus grands problèmes de la Russie ne sont pas d'ordre économique, mais psychologique.

Le gouvernement doit faire comprendre que ces mesures ont pour but de secourir les plus démunis. Si on distribue tout à tous, personne ne recevra rien. D'ailleurs, les gens commencent à saisir. Ils sont fatigués des promesses. Ils préfèrent les actes.

Les réformes

— L'élection triomphale du général Lebed comme gouverneur de Krasnoïarsk fait de lui un candidat naturel pour la présidentielle de l'an 2000. Ce succès ne montre-t-il pas que les Russes ne croient plus aux réformes et qu'ils rêvent d'un chef capable de remettre de l'ordre ?

KIRIENKO — C'est vrai. Les gens se fatiguent des réformes parce que les résultats ne sont pas visibles. Mais les changements sont déjà immenses. Ces dernières années, la conscience des Russes a évolué de façon inimaginable ! Dans des conditions normales, il aurait fallu des décennies pour arriver à ce résultat.

Le problème, c'est que les gens n'arrivent pas à toucher du doigt les bienfaits des réformes. Le propre de l'homme, c'est d'oublier le mauvais pour ne se rappeler que le bon. Récemment à Moscou, la banque centrale a organisé une exposition sur l'histoire des monnaies russes. Dans les vitrines, j'ai vu des tickets de rationnement de l'époque soviétique pour le beurre, la vodka, les chaussures... Mais les visiteurs regardaient ces reliques sans y croire. Ils ont oublié les temps de pénurie, quand chaque famille comptait les bons de sucre pour tenir jusqu'à la fin du mois.

— Aujourd'hui, les gens parlent surtout de la décomposition de l'économie. Où est la croissance que vous avez annoncée à la Douma ?

KIRIENKO — La croissance est une réalité. En 1997, nous avons eu 1,5 % de croissance. Pour 1998, la plupart des indicateurs sont également positifs. Des îlots de croissance se créent dans la douleur et les épreuves. Le problème, c'est que



PHOTOTHÈQUE La Presse
« L'économie a ses lois. Combien font deux plus deux ? Ça, on ne peut pas le décider par référendum »

rien ne semble changer dans la vie de tous les jours.

— Les entreprises continuent à fermer...

KIRIENKO — C'est vrai. Mais un changement structurel est en cours. Les entreprises qui s'effondrent sont celles qui ne sont pas concurrentielles et dont le maintien coûterait trop cher à l'État. Il faut du temps pour faire comprendre que si on continue à les subventionner, c'est la population qui en subira les conséquences. Cette barrière psychologique qu'il faut surmonter représente le principal héritage du communisme.

— Pour réussir les réformes, votre gouvernement a très peu de temps. À deux ans de la présidentielle, ne craignez-vous pas que Lebed vous prenne de vitesse ?

KIRIENKO — Je ne veux pas discuter des chances de tel ou tel candidat à l'élection de l'an 2000. La tâche de mon gouvernement est ailleurs : il s'agit d'obtenir des résultats économiques. Il y a des urgences à court terme : la grève des mineurs ou la crise financière. Mais il y a aussi la stratégie à long terme, c'est-à-dire le relèvement économique du pays. Le gouvernement doit travailler sans se laisser décourager, même si, au bout du compte, le temps risque de manquer.

— Le gouvernement n'est-il pas le prisonnier des barons financiers qui contrôlent l'économie russe ?

KIRIENKO — Le gouvernement a une liberté d'action qui est fonction de la confiance du président. Il est notre soutien principal. Ainsi, nous pouvons oublier la politique politicienne. Nous ne dépendons pas des partis qui, visant toujours la prochaine élection, doivent tenir compte de l'opinion publique. Au contraire, mon gouvernement doit oser mener des actions qui ne font pas toujours plaisir à l'opinion.

— Quand un même capitaliste contrôle à la fois une banque, une entreprise pétrolière et une chaîne de télévision, comment pouvez-vous résister ?

KIRIENKO — J'ai pour principe de tenir tous les lobbies à distance égale. Mais, c'est vrai, dans notre société, tout est lié : l'économie et l'information. Pour moi, ce n'est pas un problème majeur. Les hommes d'affaire ont le même intérêt que le gouvernement à voir la démocratie et l'économie de marché s'enraciner en Russie. Puisque les buts stratégiques du gouvernement et de ces groupes financiers se rejoignent, les divergences tactiques ne m'inquiètent pas trop.

— Boris Berezovski, le capitaliste qui était le conseiller occulte de Boris Eltsine, n'a-t-il pas trahi la cause du président en allant financer, à Krasnoïarsk, la campagne électorale du général Lebed ?

KIRIENKO — Je n'ai pas d'informations suffisantes sur le fait que M. Berezovski ait financé ou non Alexandre Lebed. Moi, je vous parle de questions économiques, pas de politique électorale. Il y a des gens qui, investissant leur argent dans la politique, se préparent aux prochaines échéances en essayant d'influencer le cours des choses. Mon gouvernement, lui, s'efforce de réaliser son programme économique, tout en évitant les affrontements.

— Les banquiers vous soutiennent-ils dans vos efforts pour surmonter la crise des marchés financiers ?

KIRIENKO — Ce sont des interlocuteurs intéressants. La discussion est constructive, parce que je ne vois pas seulement en eux de puissants entrepreneurs représentant d'énormes groupes industriels et financiers. Il s'agit aussi de gens très qualifiés. Or l'État souffre du manque d'experts : les meilleurs spécialistes vont dans le privé, parce que le secteur public ne peut pas les payer suffisamment.

Boris Eltsine

— Comment avez-vous connu Boris Eltsine ?

KIRIENKO — J'ai fait sa connaissance il y a trois ans. Lors d'un voyage sur la Volga, il s'était arrêté à Nijni-Novgorod, où j'étais banquier. À l'occasion d'un petit déjeuner officiel restreint, je lui ai présenté un rapport sur la situation des banques de la région. Boris Eltsine m'a alors proposé de venir travailler à Moscou. Mais c'était une plaisanterie.

— Quelle a été votre première impression du personnage ?

KIRIENKO — J'ai été frappé par l'intérêt très vif qu'il avait porté à mon exposé sur les activités des banques commerciales. À mes yeux, ce compte-rendu de trois minutes ne pouvait avoir qu'un caractère protocolaire. J'ai donc été étonné quand il s'est mis à me poser des questions. Il s'intéressait vraiment à ce que je disais.

— Quelle place aurait-il dans l'histoire ?

KIRIENKO — Le rôle historique de Eltsine n'est pas terminé ! Déjà, on ne peut donc pas déjà discuter de sa place dans l'histoire. Mais il joue un rôle clé. On l'a encore vu ces jours-ci, pendant les

heures les plus difficiles de la crise financière. Le président a montré qu'il était le garant de la stabilité. Tout ce que je peux dire aujourd'hui, c'est que le rôle historique de Boris Eltsine sera très grand.

— Au temps de l'URSS, étiez-vous un communiste croyant ou seulement un opportuniste ?

KIRIENKO — Les deux. J'ai été opportuniste lorsque je militais au Komsomol, le mouvement des jeunes communistes. Mais quand je suis entré au parti, pendant mes années d'études, j'ai sincèrement cru à l'idéal communiste. Je pense toujours que le communisme, du point de vue de ses objectifs, est un magnifique conte pour enfants.

— Mais ce conte est très dangereux...

KIRIENKO — C'est comme le conte russe du Cheval bossu. Pour que ce cheval infirme se retrouve beau et jeune, il faut qu'il se jette dans un chaudron d'eau bouillante. Autrement dit, l'enfer est pavé de bonnes intentions. Ce conte est très joli, mais il vaut mieux ne pas essayer ! L'idée d'égalité et de fraternité, ça sonne bien. Mais dès que j'ai commencé à me frotter à la vraie vie, dès que j'ai découvert l'économie réelle, j'ai vu surgir le problème de la traduction concrète de ces belles idées. La désillusion n'a pas tardé, car j'ai compris que la belle idée n'était pas réalisable. Soit elle reste à l'état de rêve, soit le résultat est terrifiant.

— Le communisme n'a-t-il eu pour la Russie que des effets négatifs ?

KIRIENKO — Tout n'était pas négatif, bien sûr. Il est difficile d'en parler, parce qu'il ne s'agit pas seulement d'analyser une idée politique. Ce que vous me demandez, c'est aussi de juger la vie de plusieurs générations de Russes qui ont donné toutes leurs forces à ce système. Comment leur action pourrait-elle être négative ? Pendant le communisme, un grand pays a été construit. La concentration des énergies de la société sur un but unique est sans doute la caractéristique de tous les systèmes totalitaires. Dès lors que, pour « la cause », les gens sont prêts à travailler, et même à donner leur vie, il y aura forcément des résultats. Mais les conséquences négatives restent colossales : nos grands-pères et nos pères, qui ont servi cette idée et ce pays, n'ont jamais été récompensés de leurs sacrifices.

— Il y a des Occidentaux pour penser que la démocratie est contraire à la mentalité russe. Les Russes auront-ils toujours la nostalgie du chef ? Celle de Lebed sur un cheval...

KIRIENKO — Je ne suis pas d'accord. Il n'y a pas de fatalité nationale. La difficulté est ailleurs : une génération entière a grandi sans comprendre le sens du mot « démocratie ». Pour tous ces gens, il est très dur de changer de mentalité. C'est pourquoi dans les têtes que se sont produites les transformations les plus extraordinaires. Il y a eu une révolution des esprits. Mais cette révolution n'est pas terminée. De nombreux Russes ne voient dans la démocratie que les droits qui leur reviennent. Ils ne veulent pas assumer les responsabilités de la démocratie. C'est pourquoi ils rêvent d'un chef charismatique qui défendrait leurs droits mais assumerait seul toutes les responsabilités. Cette réaction psychologique n'a rien de spécifiquement russe.

Plus

Justice et lapins en chocolat

Le président de la Commission du droit veut changer le monde, pas les lois



Yves Boisvert

C'était la première manifestation publique de la nouvelle « Commission du droit du Canada ». On se serait attendu à voir des avocats, des juges, des professeurs d'université, un ou deux sous-ministres.

Mais non. On a vu le président de la commission débarquer avec des lapins en chocolat dans une garderie de Kanata, près d'Ottawa.

Pas très conventionnel, pour un organisme fédéral. Mais si l'on voulait quelque chose de conventionnel, il ne fallait pas nommer Roderick Macdonald.

Ce professeur et ex-doyen de la faculté de droit de l'Université McGill, nommé en juillet 1997 pour un mandat de trois ans, dit qu'il n'est « pas un idéaliste ». Mais il voudrait que les avocats soient des « poètes du droit ». Il voudrait aussi que l'on cesse de voir le droit comme cette chose froide et un peu abstraite émanant des parlements et des palais de justice.

Nous croyons que le droit est l'affaire du peuple et que c'est lui qui fait le droit. Avec les lapins en chocolat, nous avons essayé de montrer aux enfants qu'à quatre ou cinq ans, ils ont déjà une conception juridique. Faire la queue pour entrer quelque part, s'entendre sur la façon de séparer un lapin en chocolat, c'est du droit.

« Le gens sont capables de ne pas céder à la tentation d'utiliser la force devant une situation difficile. On voit qu'il est possible, à travers la discussion, de les inciter à trouver des solutions, plutôt que de les imposer.

« Je ne suis pas un idéaliste ; je sais que les enfants sont capables d'être cruels, comme nous. Mais avec un peu d'aide, ils sont capables d'imaginer des façons de gérer la vie sociale sans le recours aux parents, aux professeurs, à la police, etc. »

Une commission différente

Le ton est donné : la nouvelle Commission du droit ne ressemblera qu'assez peu à la défunte Commission de réforme du droit (CRD). La CRD, qui s'est intéressée tout particulièrement aux questions de droit criminel, a vu défiler dans ses bureaux quelques-uns des meilleurs esprits juridiques canadiens.

Elle faisait des études fouillées sur divers sujets et faisait des recommandations au gouvernement

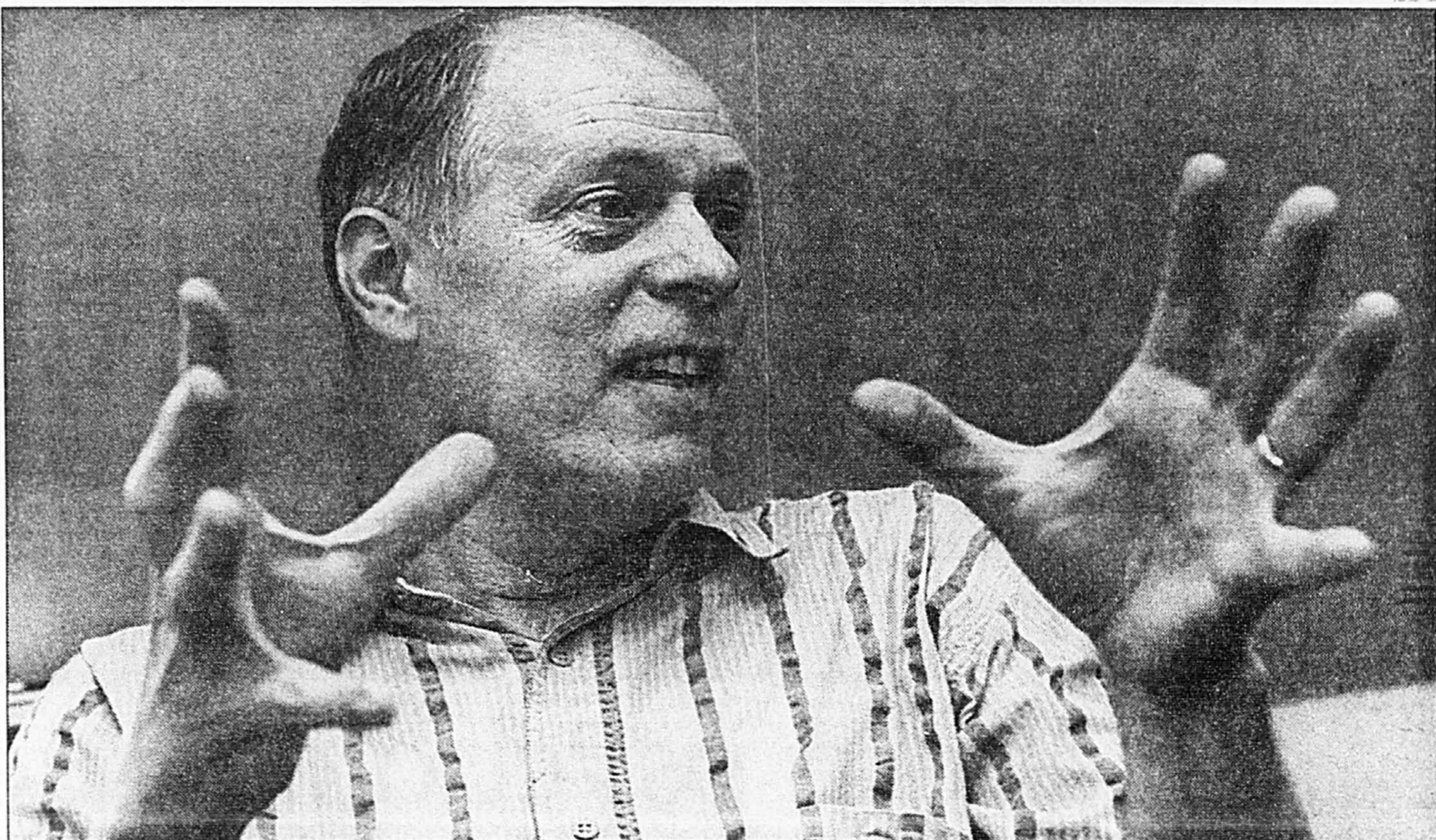


PHOTO ARMAND TROTTIER, La Presse

Roderick Macdonald, professeur et ex-doyen de la faculté de droit de l'Université McGill, nommé en juillet 1997 pour un mandat de trois ans à la Commission du droit, dit qu'il n'est « pas un idéaliste », mais voudrait que les avocats soient des « poètes du droit ».

fédéral pour changer ses lois, en particulier le Code criminel. Mais elle est disparue en 1992 lors d'une vague de compressions budgétaires des conservateurs. Les libéraux avaient promis de la recréer. La revoci donc, ou plutôt, voici ce qui l'a remplacée.

Les activités de réforme des lois ont été transférées au ministère de la Justice d'Ottawa. « Nos activités de recherche se concentreront sur des situations où il n'y a pas beaucoup d'études et où l'on a besoin de solutions originales ».

La Commission fonctionne avec un budget total de trois millions. C'est M. Macdonald lui-même qui a choisi les locaux. « On nous proposait des bureaux beaucoup trop chers. J'ai choisi quelque chose un peu plus loin du parlement. J'ai choisi l'équipement. Nous aurons plus d'argent pour la recherche ! »

La Commission n'a que huit employés, en plus du président. Quatre commissaires à temps partiel ont été nommés. La Commission s'appuie également sur un « conseil consultatif » constitué de 21 bénévoles chargés d'approuver les projets de recherche.

Il n'y a sur les 21 conseillers choisis par M. Macdonald et son équipe que sept juristes, dont deux avocats. « Il y a 11 femmes, 10 hommes, âgés de 22 à 78 ans ; deux autochtones, sept francophones, dont six du Québec, et des gens de toutes les orientations », dit fière-

ment le président.

L'anticonformiste

Les sujets de recherche iront des rapports personnels dans les familles « dans les cas où un déséquilibre du pouvoir conduit à l'injustice et à l'exploitation », jusqu'aux questions touchant l'évolution du marché du travail. La CDC veut aussi étudier les « rapports sociaux » et la manière dont le droit traite les litiges et « répond à la diversité de la société ». Enfin, la CDC veut inciter les institutions gouvernementales à plus d'ouverture et d'« imputabilité ».

« J'espère promouvoir une réorientation significative dans le fonctionnement de notre système juridique », dit le président.

Le professeur Macdonald s'est fait connaître dans le milieu pour son anticonformisme. « Mes collègues disent que je n'ai qu'une seule idée ! Le leitmotiv fondamental de mes travaux est qu'en cette fin de XX^e siècle, nous avons trop mis sur les institutions formelles de l'État pour gérer la vie normative en société.

« L'État est là pour tracer la frontière de la conduite acceptable. Mais le droit est davantage qu'un système de règles écrites, de procédures déterminées et d'institutions spécialisées. Plusieurs des règles les plus fondamentales nous gouvernant en société ne sont pas formellement adoptées par les parle-

ments, ni appliquées ou reconnues par les tribunaux.

« En ce qui me concerne, je conçois le droit comme un ensemble de normes qui facilitent les projets des citoyens, et non comme un ensemble d'interdictions. Mais on enseigne généralement le droit comme si les gens n'étaient pas capables d'être responsables, comme si la règle de la conduite automobile à droite servait d'abord à réprimer ceux qui conduisent à gauche, et non à faciliter la circulation.

« Nous pensons à la CDC que c'est en aidant les Canadiens et les Canadiennes de tous âges à devenir responsables du droit dans leur vie quotidienne que nous pourrions apporter une contribution importante à l'amélioration du droit au Canada. »

M. Macdonald n'est pas du genre à gober les idées reçues. Il y a deux ans, il publiait avec une étudiante, Seana McGuire, une étude sur la Cour des petites créances où il concluait que ce système, quels qu'en soient les avantages, n'accroît pas véritablement l'accès à la justice. Les utilisateurs, ont révélé les données, sont en majorité des personnes aux revenus supérieurs à la moyenne ayant plus de « pouvoir social », en particulier les professionnels. L'étude laissait entendre que dans les milieux moins favorisés, d'autres méthodes sont parfois mises de l'avant pour régler les litiges, qu'on suppose aussi

nombreux qu'ailleurs dans la société.

Il a également présidé un groupe de travail qui, au début des années 90, a fait le point sur le grand problème de la justice contemporaine au Québec (et ailleurs, au fait) : l'accessibilité. Ce document, contenant 131 recommandations, demeure la référence en la matière et contient toutes les pistes de solution dont on discute depuis, de l'allègement de la procédure aux méthodes alternatives de règlement des conflits, en passant par l'assurance-frais juridiques.

C'était sans doute un bon entraînement pour le futur président de la CDC.

Ses objectifs, pour les deux dernières années de son mandat ? « J'ai trois critères pour évaluer le succès de notre travail. Je voudrais d'abord que toutes les facultés de droit au pays enseignent le droit de manière radicalement différente, en insistant sur la philosophie du droit davantage que sur les règles du droit ; ensuite que les gouvernements saisissent la possibilité de réimaginer ce qu'on fait avec le droit ; et enfin, que les citoyens se rendent compte que ce sont eux qui font le droit, afin qu'ils prennent en main leurs institutions normatives. Vous voyez que je n'ai rien dit concernant les modifications à une loi quelconque ; ça ne m'intéresse pas ! »

Quelle ambition, pour un homme qui n'est pas idéaliste !

Le conflit des langues prévu depuis les années 60



Gérald LeBlanc

Richard Joy s'est éteint le 26 juin dans un hôpital d'Ottawa, où la maladie de Parkinson l'avait confiné depuis trois ans.

Pourquoi rappeler la mémoire de cet illustre inconnu ? Parce qu'il fut un incroyablement visionnaire, un précurseur qui disait dans les années 60 ce que la réalité politique interdit encore.

C'était d'abord un surdoué qui brisa maints records : ingénieur chimiste diplômé de McGill à l'âge de 21 ans et détenteur d'une maîtrise en administration de Harvard deux ans plus tard.

Tout ingénieur qu'il fût, Richard Joy avait la passion des langues, oiseaux rares dans son monde anglophone unilingue. Dans la jeune vingtaine, il fut fasciné de découvrir en Europe, notamment en Suisse, des gens qui parlaient deux, trois et quatre langues.

Une découverte que devait renforcer Colette Gosselin, rencontrée dans un weekend de ski « bilingue » de McGill, et qui allait devenir sa compagne et la mère de leurs trois enfants.

Poursuivant sa carrière d'ingénieur, dans le secteur privé et la fonction publique fédérale, il prit congé en 1967 pour écrire et publier, à ses frais, un livre intitulé *Languages in conflict*, dont on trouvera ci-contre la conclusion.

Un livre qui reprenait une conférence donnée en 1962 devant l'ACFAS (Association canadienne-française pour l'avancement de la science) et un mémoire présenté devant la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme d'André Laurendeau et Davidson Dunton.

On arrive mal à comprendre comment ce démographe autodidacte ait alors pu dresser un portrait aussi réaliste et des prévisions aussi fiables de la situation des langues au Canada.

Pendant que les autres se plaignaient dans les rêves utopiques, l'ingénieur s'en tenait aux données vérifiables, au portrait de la société que lui fournissaient les recensements canadiens.

Avant son temps et avant que les recensements du Canada ne fassent la distinction entre la langue maternelle et la langue parlée au foyer, il avait élaboré sa propre méthode pour mesurer l'anglicisation des francophones, en comparant la langue maternelle des parents et celle des enfants.

L'évolution linguistique

Mesurant l'anglicisation, que Statistique Canada nomme maintenant transfert linguistique, il avait constaté que la langue la plus faible était vouée à la disparition lorsque mise en contact intime avec la plus forte.

L'évolution linguistique du Canada, telle que reflétée dans les recensements, l'amena à conclure que le Canada réel était fait de trois composantes linguistiques : le Canada anglais, le Québec français et une « ceinture bilingue » faisant tampon entre les deux.

Il avait même tracé une ligne imaginaire de Sault-Sainte-Marie dans le nord de l'Ontario à Moncton dans le sud-est du Nouveau-Brunswick — sa ligne Soo-Moncton — pour situer géographiquement la ceinture bilingue.

Cet aménagement territorial ne pouvait résister aux impératifs politiques des deux peuples fondateurs et du bilinguisme individuel qu'façonnerait la politique canadienne.

Mais les faits sont têtus, comme le disait naguère Léon Dion, et le portrait linguistique du recensement de 1996 correspond parfaitement à celui qu'annonçait le précurseur Joy.

Voici en effet le pourcentage de gens parlant le français au foyer dans les provinces hors-Québec : Nouveau-Brunswick 30 ; Ontario 3,0 ; Nouvelle-Écosse 2,4 ; Île-du-Prince-Édouard 2,29 ; Manitoba 2,18 ; Alberta 0,7 ; Saskatchewan 0,65 ; Colombie Britannique 0,37 et Terre-Neuve 0,21.

En chiffres bruts, 520 676 des 606 246 francophones hors-Québec parlant français au foyer se retrouvent en Ontario et au Nouveau-Brunswick, plus précisément en Acadie, dans l'Est et le Nord-Est ontarien, des zones limitrophes au Québec, la fameuse ceinture bilingue de Richard Joy.

Hors du Québec, point de français

Dans la conclusion de *Languages in conflict*, en 1967, Richard Joy prévoyait la disparition des minorités linguistiques au Canada. Notre traduction.

De notre survol historique ressort l'évidence que deux langues de force inégale placées en contact étroit ne peuvent coexister et que la plus faible doit inévitablement disparaître.

Bien que le français soit encore parlé dans plusieurs foyers en dehors du paramètre Soo-Moncton, on y trouve des parents qui ont passé leur jeunesse soit dans des milieux ruraux isolés à prédominance francophone soit dans des enclaves urbaines. Un tel isolement n'est cependant plus possible en ces temps de mobilité et de télévision. L'assimilation commence dès qu'on franchit le seuil d'un certain degré de contact avec la langue plus forte.

Parallèlement, la minorité anglaise du Québec s'affaiblit par une forte migration vers des régions plus favorables du continent. Ce mouvement migratoire n'est certes pas nouveau — les recensements démontrent qu'il existe depuis plus d'un siècle —, mais il pourrait s'accroître alors que la langue française devient plus puissante et plus prestigieuse, à mesure que les Canadiens français déplacent les non-Français dans les usines et le reste du marché du travail.

Il s'en dégage donc le pronostic d'un Canada où la force relative des deux langues principales



Richard Joy

pourrait demeurer inchangée mais avec une ségrégation beaucoup plus prononcée : le français au Québec et l'anglais ailleurs.

Même si Montréal pourrait bien retenir son caractère bilingue, la population anglophone du reste du Québec diminuera probablement, non seulement en pourcentage mais en nombre absolu. À l'extérieur du Québec, le français continuera d'être parlé dans les régions limitrophes de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, mais disparaîtra de la région de l'Atlantique et des provinces de l'Ouest...

Si ce pronostic est exact, nos politiciens et journalistes devraient commencer à préparer le public à l'inévitable en expliquant que la disparition des minorités linguistiques est un phénomène naturel plutôt que la conséquence de complots de « génocide ».

La colère gronde chez les militants péquistes de Mercier

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

La désapprobation publique du vice-premier ministre Bernard Landry envers le mouvement de contestation au sein du Parti québécois de Mercier, a piqué au vif le camp des adversaires de Robert Perreault.

« Est-ce que les députés et ministres du Parti québécois sont au-dessus de la démocratie interne du parti? Peut-on avoir des conventions en paix, dans nos comités? C'est l'une des seules prérogatives que les militants ont », a déclaré M^e Loriane Séguin, membre du comité exécutif du PQ de Mercier et organisatrice de l'aspirante candidate, Josée Legault.

Mercier, le vice-premier ministre Landry a déploré le mouvement de fronde apparu dans Mercier, un comité fétiche pour le PQ depuis

que Gérald Godin y a battu Robert Bourassa en 1976. Pour M. Landry, on ne conteste pas un élu à son assemblée d'investiture à moins que celui-ci ait été « inadéquat », ce qui n'est pas le cas du collègue Perreault, a-t-il soutenu.

« Si une fois qu'on est élu, on est au-dessus des règles du parti, j'aimerais qu'on en parle en congrès. Ces gens ont à passer un test tous les quatre ans, et auparavant ils doivent être appuyés par les militants. Ce n'est pas la question d'être ou pas adéquat. Peut-être qu'il y en a de plus adéquats », a lancé Mme Séguin, qui avait prêté main-forte à l'organisation Perreault en 1994.

Selon elle, la prise de position de M. Landry est diamétralement opposée à celle de Lucien Bouchard qui, au dernier comité exécutif élargi du PQ, à la mi-juin, avait assuré « que le gouvernement ne se

mèlerait pas des conventions dans les comités ». Il avait même ajouté que « cela lui avait causé des problèmes à l'époque du Bloc québécois », a souligné Mme Séguin.

En dépit des sollicitations de La Presse, le ministre Perreault n'a pas voulu engager le débat avec ses adversaires. M. Perreault ne veut pas attiser les chicanes. « Il veut garder le débat à un niveau élevé », a dit Jean Garon, son porte-parole. « Encore faut-il avoir quelque chose à dire », a répliqué Mme Séguin. Sept des 11 membres du comité exécutif du PQ de de Mercier appuient Mme Legault, qui n'habite pas le comté. Pour eux, le PQ doit se renouveler et garder la barre sur ses objectifs de souveraineté et de progrès social.

L'assemblée d'investiture est fixée au 29 septembre dans Mercier. Les candidats avaient jusqu'au 29 juin pour recruter de nouveaux membres.

Chrétien a la cote mais une majorité de Canadiens souhaitent son départ

Presse Canadienne
OTTAWA



Jean Chrétien

Après cinq ans au pouvoir, le premier ministre Jean Chrétien jouit toujours d'un fort appui populaire, mais une majorité de Canadiens estiment qu'il devrait quitter la politique avant le prochain scrutin, indique un sondage Angus Reid effectué pour le compte du quotidien The Globe and Mail.

Selon l'enquête, 58 % des répondants ont dit croire que M. Chrétien devrait laisser sa place à quelqu'un d'autre après l'an 2000. Seulement 38 % ont dit souhaiter qu'il reste à la tête du Parti libéral pour les prochaines élections.

Il n'y a que parmi les électeurs d'allégeance libérale que l'on retrouve une majorité de répon-

dants désireux de voir Jean Chrétien entreprendre une autre campagne électorale, et encore ne sont-ils que 51 % à le vouloir, alors que 46 % s'y opposent.

Le sondage révèle aussi que 65 % des répondants approuvent la performance du premier ministre et 49 % appuient le Parti libéral, qui devance de loin bloquistes, réformistes, conservateurs et néo-démocrates.

Cette enquête a été menée fin juin auprès de 1504 électeurs. Sa marge d'erreur est de 2,5 pour cent, 19 fois sur 20.

LA MÉNOPAUSE

MYTHE 2

« J'ai une bouffée de chaleur... Tout le monde me regarde, c'est certain. »

EN RÉALITÉ :

Certes, les bouffées de chaleur sont embarrassantes, mais il y a de fortes chances que personne autour de vous ne les remarque. Si vous avez de la difficulté à composer avec les symptômes gênants de la ménopause, vous devriez vous renseigner sur la ménopause et les choix de traitement qui vous aideront à maîtriser ces symptômes.

Pour en savoir davantage sur ces différentes options...

Appelez au Centre d'information sur les timbres cutanés dans la ménopause, au:

1 800 854-0406

(24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

NOVARTIS

VENTE D'INVENTAIRE

La boutique

SHARKS

des prix imbattables

SKI NAUTIQUE

Wakeboard à partir de **149\$**

Wet suit à partir de **39\$**

Cours de ski nautique et Wakeboard disponible débutant à expert.

Épave de ski nautique Mtl. 592-6552

313, boul. Cartier, Laval / 663-5543 / 1 800 473-5543 2 km à l'est de l'autoroute 15

Tubes 20 à 50 %

HO O'BRIEN KD EXOCET

Le plus grand choix de wakeboard au Québec

Il ne lui manque que les gros chiffres sur les côtés.

La nature peut bien se déchainer... Tandis que les autres patinent sur la chaussée mouillée, vous, vous maîtrisez les éléments dans votre A4 2.8 quatre* 1998. Son entraînement intégral légendaire vous permet d'adhérer à la route, même lorsque vous avez peine à la voir. Et la Audi A4 offre maintenant encore plus de puissance avec son nouveau moteur V6 à 30 soupapes, et 190 chevaux. Enfin, vous serez séduit par son intérieur luxueux qu'agrémentent, entre autres, ses garnitures de noyer. Alors, il peut bien tomber des clous...vous ferez la pluie et le beau temps au volant de votre nouvelle Audi.

La nouvelle Audi A4 2.8 quatre 1998.

DISPONIBILITÉ IMMÉDIATE CHEZ :

Popular 5441, rue St-Hubert MONTREAL Tél. : 274-5471

C'est le temps de bouger

Festival Protégé

Modèle de base

169\$/par mois*

Comptant Par mois

0\$ 219\$

Location 48 mois. Transport et préparation inclus.

Modèle LX Édition Touring

209\$/par mois*

Comptant Par mois

0\$ 259\$

Location 48 mois. Transport et préparation inclus.

• L'édition Touring incluse • Moteur 1,8 litre à injection • Groupes électriques • Climatiseur • Aileron, etc.

Très grand choix pour livraison immédiate!

Querin 1530, boul. Chomedey Laval : 688-4787 Mtl. : 336-7272

Location 48 mois. Taxes en sus. Approbation de crédit. Comptant 2 150\$. Transport et préparation inclus.

DEMAIN

Toute l'action en direct à RDS

8 h 30

Grand Prix de Grande Bretagne

12 h 30

Série Cart : Cleveland

14 h 30

Grande finale

Brésil vs France

FRANCE 98

COUPE DU MONDE

© 1994 ISL TM

le sport sans limites

1-888-RDS-6363

www.rds.ca

Dodge Caravan/Plymouth Voyager 1998

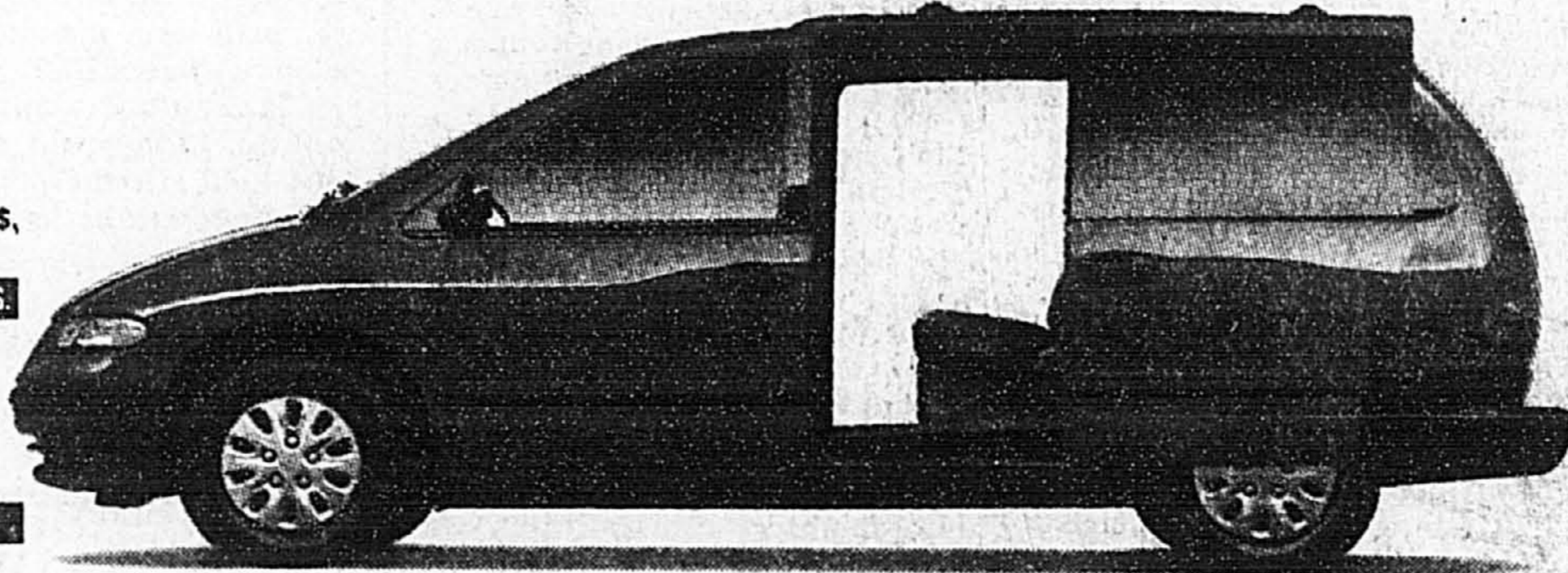
L'ensemble 26T + GKD comprend : • Moteur V6 de 3 litres, 150 ch • Transmission automatique à 4 rapports • Climatiseur • Deux portes coulissantes • Sièges pour sept passagers • Sièges à roulettes Easy Out^{MC} • Radio AM/FM stéréo • Porte-bagages au toit • Essuie-glace de lunette arrière • Verrous à l'épreuve des enfants

245\$*
PAR MOIS

Location, terme de 36 mois. Comptant initial de 3 335 \$, Avec 0 \$ de comptant initial, 345 \$ par mois.

TAXE SUR LE CLIMATISEUR, TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS.

20 149\$**
TAXE SUR LE CLIMATISEUR INCLUSE

**LA VENTE****COLOSSALE****Dodge/Plymouth Neon 1998**

L'ensemble 22D comprend : • Moteur 2 litres, 16 soupapes, 132 ch • Transmission automatique • Climatiseur • Poutres de renfort dans les portes • Radio AM/FM stéréo • Banquette arrière à dossier séparé rabattable • Volant inclinable

165\$*
PAR MOIS

Location, terme de 36 mois. Comptant initial de 2 861 \$. Aucun dépôt de sécurité. Avec 0 \$ de comptant initial, 246 \$ par mois.

TAXE SUR LE CLIMATISEUR, TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS.

14 450\$**
TAXE SUR LE CLIMATISEUR INCLUSE

**Seulement chez votre concessionnaire Chrysler.**

CHRYSLER
Dodge
Camions Dodge

CHRYSLER
Plymouth
Jeep | Eagle

*Tarif mensuel établi d'après la description du véhicule ci-haut. Comptant initial ou échange équivalent. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltd. Le premier versement sera exigé. Un dépôt de sécurité sera exigé pour la Caravan/Voyager. Location pour usage personnel. Le locataire est responsable du kilométrage excédentaire après 61 200 km, au taux de 12 c le km. Rachat non requis.** Transport (655 \$ pour la Caravan/Voyager et 650 \$ pour la Neon), immatriculation, assurances et taxes en sus. Le prix reflète la prime d'encouragement du fabricant consentie au concessionnaire.

Offres d'une durée limitée chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut vendre/acheter à un prix moindre. Jusqu'à épuisement des stocks.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.



CHRYSLER

Fierté gay: le maire de Fredericton estime son silence juste

Presse Canadienne
FREDERICTON

Le maire de Fredericton, Brad Woodside, soutient que dans les plateaux de la justice, son droit au silence pèse plus lourd que les demandes des gays et lesbiennes qui réclament que la fierté gay soit reconnue officiellement.

L'avocat de M. Woodside a déclaré hier, à une enquête sur les droits de la personne, que le maire a le droit constitutionnel de ne rien dire et de ne rien faire, surtout lorsqu'il s'agit de questions contrairement à ses convictions personnelles, et que cela prime sur les lois provinciales. Selon Me Bruce Noble, le fait d'ordonner à une personne de reconnaître une chose à laquelle elle ne croit pas constituerait une atteinte à sa liberté d'expression.

Le maire Woodside refuse depuis près de 10 ans de proclamer une Semaine ou un Week-end de la fierté gay, pour ne pas appuyer une « façon de vivre » avec laquelle, croit-il, la plupart des citoyens de Fredericton sont en désaccord. Des homosexuels de la ville ont porté plainte auprès de la Commission des droits de la personne. L'enquête de deux jours, qui a fait salle comble, a pris fin hier.

Les représentants de la communauté gay allèguent que M. Woodside leur refuse un service qu'il accorde à d'autres groupes, proclamant des semaines du tartan ou de la lutte contre la porno.

Les maires de deux municipalités ontariennes, Hamilton et London, ont déjà adopté des positions similaires et ils ont perdu des causes semblables. Dans les deux cas, les maires, ou les villes, ont eu à reconnaître officiellement la fierté gay et à payer des amendes — 5000 \$ dans le cas de Hamilton et 10 000 \$ dans celui de London.

M. Woodside, qui a l'air résigné à perdre, se dit prêt à aller en prison plutôt que de payer une amende pour les droits des gays. Il est convaincu que des gens, à Fredericton ou ailleurs au pays, lui offriront leur aide financière pour lui éviter la prison.

Armée: autres accusations

Presse Canadienne
OTTAWA

Le service national des enquêtes du ministère de la Défense a porté de nouvelles accusations criminelles contre des militaires de la base de Borden, en Ontario.

Deux accusations d'agression sexuelle ont été portées hier, deux jours après que les Forces armées eurent annoncé qu'un caporal-chef, dont le nom n'a pas été révélé, avait été accusé de tentative de meurtre dans un autre affaire.

L'adjudant-maire Roy Young, 46 ans, a été accusé hier d'agression sexuelle en rapport avec une série d'incidents survenus entre avril et juin impliquant une secrétaire civile de la base.

L'autre affaire concerne un jeune cadet et trois cadettes. Le jeune homme, dont on doit taire l'identité en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants, a été inculpé sous trois chefs d'accusation d'agression sexuelle pour un incident survenu il y a une semaine.

À la bonne heure!

Évitez les heures de pointe et économisez.

Aller et retour entre Montréal et Toronto pendant les heures creuses:

149\$*

Inter-Canadian

Lorsque vous voyagez entre 10 h et 14 h ou entre 20 h et 23 h 59 les jours de semaine ou entre 0 h 01 et 17 h les fins de semaine, vous économisez!

Avec des tarifs aller et retour aussi bas que 149\$, plus rien ne vous retient de partir. À la bonne heure!

Appelez Canadian International au (514) 847 2211 ou au 1 800 665-1177 ou votre agent de voyages des aujourd'hui.

Canadian

Pour voyager comme vous l'aimez

www.cdnaire.ca

*Tarif basé sur la classe économique, aller-retour, pour les périodes de voyage suivantes: L-V entre 10h et 14h ou entre 20h et 23h59, samedi et dimanche entre 0h01 et 17h. Les taxes, les frais d'aéroport et tous autres frais ne sont pas inclus. Pour les nouvelles réservations seulement et sujet à changement sans préavis. Les billets sont non remboursables à 100%. Achat 7 jours à l'avance requis, séjour minimum de 3 jours et maximum de 30 jours, d'autres conditions s'appliquent. Les sièges sont en nombre limité et pourraient ne pas être disponibles sur tous les vols. Les changements au billet sont permis moyennant des frais. Canadian et Inter-Canadian sont des marques déposées des Lignes aériennes Canadian International Inc.